Exemplaire destiné à la mise à disposition du public, limité à la partie technique de l'aménagement conformément aux dispositions de l'article D.212-6 du Code Forestier

Aménagement forestier

Forêt communale de CABRIERES

Département : Hérault (34)

2014 - 2033

DOCUMENT ONF

Surface cadastrale : 298.9625 ha
Surface retenue pour la gestion : 298.96 ha

Altitudes extrêmes : 378 m – 140 m

Révision d'aménagement

SRA : Méditerranée Languedoc – Roussillon
Zone d'influence atlantique et bordure du Massif Central

Office National des Forêts

Certifié ISO 9001 et ISO 14001

SOMMAIRE

SOMMAIRE 1
PRESENTATION SYNTHETIQUE DE L'AMENAGEMENT DE LA FORET DE CABRIERES 3

TITRE 1 - ÉTAT DES LIEUX - BILAN 6

1.1 PRESENTATION GENERALE DE L'AMENAGEMENT 6
1.1.1 DESIGNATION, SITUATION ET PERIODE D'AMENAGEMENT 6
1.1.2 FONCIER – SURFACES – CONCESSIONS 7
1.1.3 LA FORET DANS SON TERRITOIRE : FONCTIONS PRINCIPALES ET MENACES 8
1.2 CONDITIONS NATURELLES ET PEUPLEMENTS FORESTIERS 10
1.2.1 DESCRIPTION DU MILIEU NATUREL 10
1.2.2 DESCRIPTION DES PEUPLEMENTS FORESTIERS 13
1.3 ANALYSE DES FONCTIONS PRINCIPALES DE LA FORET 17
1.3.1 PRODUCTION LIGNEUSE 17
1.3.2 FONCTION ECOLOGIQUE 19
1.3.3 FONCTION SOCIALE (PAYSAGE, ACCUEIL, RESSOURCE EN EAU) 22
1.3.4 PROTECTION CONTRE LES RISQUES NATURELS 27

TITRE 2 - PROPOSITIONS DE GESTION : OBJECTIFS PRINCIPAUX CHOIX, PROGRAMME D'ACTIONS 28

2.1 SYNTHESE ET DEFINITION DES OBJECTIFS DE GESTION 28
2.2 TRAITEMENTS, ESSENCES OBJECTIFS, CRITERES D'EXPLOITABILITE 29
2.2.1 TRAITEMENTS RETENUS 29
2.2.2 ESSENCES OBJECTIFS ET CRITERES D'EXPLOITABILITE 29
2.3 OBJECTIFS DE RENOUVELLEMENT 30
2.3.1 FUTAIE REGULIERE ET FUTAIE PAR PARQUETS : FORETS OU PARTIES DE FORETS A SUIVI SURFACIQUE DU RENOUVELLEMENT 30
2.3.2 FUTAIE IRREGULIERE ET FUTAIE JARDINEE : FORETS OU PARTIES DE FORETS A SUIVI NON SURFACIQUE DU RENOUVELLEMENT 31
2.3.3 TAILLIS ET TAILLIS SOUS FUTAIE 31
2.4 CLASSEMENT DES UNITES DE GESTION 32
2.4.1 CLASSEMENT DES UNITES DE GESTION SURFACIQUES 32
2.4.2 CLASSEMENT DES UNITES DE GESTION LINEAIRES 33
2.4.3 CLASSEMENT DES UNITES DE GESTION PONCTUELLES 33
2.5 PROGRAMME D'ACTIONS POUR LA PERIODE 2014 – 2033 34
2.5.1 PROGRAMME D'ACTIONS FONCIER - CONCESSIONS 34
2.5.2 PROGRAMME D'ACTIONS PRODUCTION LIGNEUSE 35
2.5.3 PROGRAMME D'ACTIONS FONCTION ECOLOGIQUE 37
2.5.4 PROGRAMME D'ACTIONS FONCTIONS SOCIALES DE LA FORET 38
2.5.5 PROGRAMME D'ACTIONS PROTECTION CONTRE LES RISQUES NATURELS 41
2.5.6 PROGRAMME D'ACTIONS MENACES PESANT SUR LA FORET 41
2.5.7 PROGRAMME D'ACTIONS ACTIONS DIVERSES 44
2.5.8 ANALYSE NATURA 2000 ET COMPATIBILITE DE L'AMENAGEMENT AVEC LE DOCOB 45
2.5.9 COMPATIBILITE AVEC LES AUTRES REGLEMENTATIONS VISEES PAR LES ARTICLES L. 122-7 (§ 2°) ET L. 122-8 DU CODE FORESTIER 46

DOCUMENT ONF

TITRE 3 – RECAPITULATIFS – INDICATEURS DE SUIVI 47

3.1 RECAPITULATIFS 47
A – VOLUMES DE BOIS A RECOLTER 47
B – ESTIMATION DE LA RECETTE BOIS 49
C – RECETTES – DEPENSES – RECAPITULATIF GLOBAL ANNUEL 50
3.2 INDICATEURS DE SUIVI DE L'AMENAGEMENT 52

DOCUMENT ONF

PRESENTATION SYNTHETIQUE DE L'AMENAGEMENT DE LA FORET DE CABRIERES

Forêt communale de Cabrières (298.96 Ha)
2014 – 2033

Le contexte :

La forêt communale de Cabrières est située dans une zone de garrigues, au sud ouest de Clermont l'Hérault, dans un contexte stationnel et climatique peu favorable à la production forestière. Elle est principalement constituée de chêne vert (83 %), arbousier (11 %), pin pignon (5 %) et cèdre de l'Atlas (1 %).

Elle était exploitée, régulièrement, pour la production de bois de chauffage.

Avec le regain d'intérêt pour le bois de chauffage, les exploitations ont repris depuis 1989.

La qualité de son bois de chauffage et la proximité d'agglomérations facilitent la vente des coupes de taillis.

Elle est mal desservie.

Elle est sensible au risque incendie et surtout au développement de feux importants.

Les principaux enjeux de la forêt :

Surfaces des fonctions principales par niveau d'enjeu		Répartition des niveaux d'enjeu (ha)				Surface totale retenue pour la gestion
Fonctions principales	**Production ligneuse**	sans objet	faible	moyen	fort	
		46.32	252.64			= *298.96*
	Fonction écologique		ordinaire	reconnu	fort	
			198.22	100.74		= *298.96*
	Fonction sociale (paysage, accueil, ressource en eau potable)		local	reconnu	fort	
			153.61	78.95	66.40	= *298.96*
	Protection contre les risques naturels	sans objet	faible	moyen	fort	
			298.96			= *298.96*

DOCUMENT ONF

Concernant la fonction de production ligneuse :

L'ensemble des parties boisées est classé en enjeu faible.

L'analyse des stations forestières nous indique que la forêt est située sur des zones à faible productivité.

Concernant la fonction écologique :

Les enjeux moyens ou reconnus (100.74 Ha) sont constitués par la zone classée en "ZPS" au titre de "NATURA 2000".

Le reste de la forêt (198.22 Ha) est classé en enjeu faible.

Sans enjeu lié à un classement réglementaire (Natura 2000, ZNIEFF de type 1, etc...) et suivant l'instruction, son niveau peut être qualifié de "faible".

Concernant la fonction sociale :

Les enjeux forts (66.40 Ha) sont constitués par la zone classée en "site classé".

Les enjeux reconnus (78.95 Ha) sont constitués par les zones concernées par un périmètre de protection rapproché.

Concernant la fonction de protection contre les risques naturels :

L'ensemble de la forêt est classé en enjeu faible.
Elle n'a pas fait l'objet d'un classement ou d'une expertise au titre de la protection contre les risques naturels.

L'état des lieux et le bilan de l'aménagement précédent :

Lors du dernier aménagement (1989 – 2013), la forêt était divisée en **3 séries :**

- série de production en futaie régulière résineuse : *pin Pignon – cèdre de l'Atlas* : 14 Ha

- laissée au repos pendant la durée de l'aménagement

- **série de production en taillis simple de chêne vert** : *chêne vert* : 212 Ha

- taillis de chêne vert à la rotation de 25 ans

- **série "hors cadre"** : 73 Ha

- laissée au repos pendant la durée de l'aménagement

Analyse de la période passée : 1989- 2013

La récolte sur le dernier aménagement est inférieure de 75% par rapport au volume prévu.
Cet écart est dû à la volonté de la commune de ne pas mettre en vente certaines coupes de taillis et à la difficulté d'exploitation de certaines coupes de taillis prévues à l'état d'assiette qui sont restées invendues.
Cet écart peut aussi être attribué à la surestimation de la récolte prévisible lors du dernier aménagement.
Le dernier aménagement prévoyait l'exploitation du chêne vert en taillis à la rotation de 25 ans.
La rotation à 25 ans est beaucoup trop courte pour pouvoir récolter du bois de chauffage répondant aux conditions actuelles du marché.

Les grandes options du nouvel aménagement et le programme d'action :
Division de la forêt :

La forêt est divisée en 4 groupes.

236.46 Ha sont classés en taillis simple avec des coupes de taillis à la rotation de 50 ans.
16.18 Ha sont classés en amélioration. Il s'agit des peuplements résineux susceptibles d'être améliorés.
0.32 Ha sont classés hors sylviculture avec intervention possible. Il s'agit de zones sans enjeu sylvicole composées de bandes débroussaillées pour lutter contre l'incendie.
46 Ha sont classés hors sylviculture et laissés en évolution naturelle. Il s'agit de garrigues ou zones rocheuses sans intérêt de production.

Programme d'action :

Programme de coupes :

Un programme de coupes annuel lié à l'approbation du conseil municipal est prévu.
84.36 Ha de coupe de taillis et 8.37 Ha de coupes d'amélioration sont prévus pendant la durée de l'aménagement pour un volume estimé à 4920 m^3 ou 49972 € de recette.

Plan d'action pour le foncier : 25946 €

Recherche et ouverture de limites de parcellaire ou de périmètre pour l'exploitation des coupes prévues pendant l'aménagement : 25946 €

DOCUMENT ONF

Entretien du réseau de piste : 17488.80 €

L'entretien du réseau de desserte indispensable pour effectuer les coupes et lutter contre un éventuel incendie est estimé à 17488.80 € pendant la durée de l'aménagement.

Programme d'action pour l'accueil du public : 21510 €

Entretien des chemins ou sentiers classés PR : 10848 €
Entretien des circuits VTT : 10662 €

Ces travaux sont financés et assurés par la communauté des communes du Clermontais.

Plan d'actions pour la défense des forêts contre les incendies : 25200 €

Débroussaillement bords de piste : 17500 €
Ces travaux sont financés à 100 % par le budget du conseil général.

Débroussaillement et élagage d'un peuplement de pin pignon : 7700 €
Ces travaux sont prévus en deuxième urgence. Ils ne sont pas compris dans le bilan prévisible

Bilan prévisionnel :

Le bilan pour les 20 ans à venir est légèrement positif : + 7 €/an.

Ce bilan légèrement positif est essentiellement lié à la prise en compte des coûts de l'entretien des pistes et des travaux de délimitation des coupes.

Le bilan passé sur les 20 dernières années est de + 1720 €/ an.

La différence entre bilans passé et actuel est liée à la non réalisation de travaux (peuplements ou desserte) lors du dernier aménagement.

DOCUMENT ONF

TITRE 1 - ÉTAT DES LIEUX - BILAN

1.1 Présentation générale de l'aménagement

1.1.1 Désignation, situation et période d'aménagement

- **Propriétaire de la forêt**

La forêt communale de Cabrières (298.9625 Ha) appartient à la commune de Cabrières.

Elle est située sur la commune de Cabrières.

Elle est gérée par l'Office National des Forêts.

- **Dénomination – Localisation**

Situation administrative	
Type de propriété	**Communale**
Nom de l'aménagement	**Forêt communale de Cabrières**
Départements de situation	Hérault (34)
Région nationale IFN de référence	903
Directive régionale d'aménagement ou schéma régional d'aménagement	Méditerranée Languedoc – Roussillon Zone d'influence atlantique et bordure du Massif Central

DOCUMENT ONF

Département(s)	**Communes de situation**	**Surface cadastrale (ha)**
HERAULT	CABRIERES	298.9625
	Total	298.9625

- **Période d'application de l'aménagement**

Le présent aménagement est établi pour une durée de 20ans (2014-2033).

- **Forêts aménagées**

Détail des forêts aménagées			Dernier aménagement		
Dénomination	identifiant national forêt	surface cadastrale	date arrêté	début	échéance
Forêt communale de Cabrières	F15807Y	298.9625	13/07/1990	1989	2013

- **Carte de situation de la forêt**

La carte de situation figurant en annexe nous permet de la localiser la forêt.

1.1.2 Foncier – Surfaces – Concessions

- **Les surfaces de l'aménagement**

Surface cadastrale	**298.9625**	**ha, ares centiares**
Surface retenue pour la gestion	**298.96**	**ha, ares**
Surface boisée en début d'aménagement	**252.64**	**ha, ares**
Surface en sylviculture de production	**252.64**	**ha, ares**

La liste des parcelles cadastrales relevant de l'aménagement forestier figure en annexe.

- **Etat des lieux**

- **Procès-verbaux de délimitation et de bornage**

Nous n'avons pas trouvé de procès-verbal de bornage ou de délimitation.

- **Origine de la propriété forestière**

Propriété de la commune depuis des temps immémoriaux, la forêt communale bénéficie du régime forestier depuis des temps assez lointains.

Nous retrouvons la trace d'un aménagement en taillis simple daté du 06/04/1948.

Le dernier aménagement, pour la période 1989 – 2013, a fait l'objet d'un arrêté ministériel en date du 13 juillet 1990.

Les 2 arrêtés de soumission datés du 31/03/1981 et du 22/06/1983 portent la surface de la forêt à : 298.9625 Ha.

La surface cadastrale de la forêt prise en compte dans le dernier aménagement était de 298.9625 Ha.

- **Parcellaire forestier**

Par souci de cohérence et de simplification, nous reprenons l'ancien parcellaire, soit au total 28 parcelles.

Constitution en parcelles et unités de gestion de la forêt

Nombre total de parcelles	Nombre d'unités de gestion	Surface moyenne des U.G. (ha)	Surface mini/maxi des U.G. (ha)
28	35	8.54	0.32 11.27

Nota : Le parcellaire forestier doit être compris comme une simple référence géographique et administrative. La gestion forestière portera sur des unités de gestion (UG = sous-parcelles forestières relevant de règles sylvicoles communes) basées sur les unités élémentaires de peuplements.

DOCUMENT ONF

- **Concessions**

Concessions en cours

Type et libellé de la concession	Début - Fin	Localisation
Convention de pâturage : Monsieur Sahin	01/01/2013 31/12/2018	Parcelles section C No : 411 et 412 pour une surface de 19.31 Ha
Convention de passage pour les circuits VTT/FFC No: 6 "Les Crozes" et 17 "Malhubert".	12/03/2008 11/03/2017	Parcelles section C No: 497 Parcelles section E No: 388 et 390

Cette concession de pâturage est favorable pour la défense des forêts contre l'incendie.

Les concessions en forêt publique ne remettent pas en cause la multifonctionnalité de la forêt. Elles répondent à une demande sociale et ont vocation à retourner à l'état boisé au terme de leurs durées.

1.1.3 La forêt dans son territoire : fonctions principales et menaces

- **Classement des surfaces par fonction principale et niveaux d'enjeu**

Surfaces des fonctions principales par niveau d'enjeu		Répartition des niveaux d'enjeu (ha)				Surface totale retenue pour la gestion
Fonctions principales	**Production ligneuse**	sans objet	faible	moyen	fort	
		46.32	252.64			= *298.96*
	Fonction écologique		ordinaire	reconnu	fort	
			198.22	100.74		= *298.96*
	Fonction sociale (paysage, accueil, ressource en eau potable)		local	reconnu	fort	
			153.61	78.95	66.40	= *298.96*
	Protection contre les risques naturels	sans objet	faible	moyen	fort	
			298.96			= *298.96*

DOCUMENT ONF

Concernant la fonction de production ligneuse :

L'analyse des stations forestières nous indique que la forêt est située sur des zones à faible productivité.

Concernant la fonction écologique :

Les enjeux moyens sont constitués par la zone classée en "ZPS" au titre de "NATURA 2000".

Concernant la fonction sociale :

Les enjeux forts sont constitués par la zone classée en "site classé".
Les enjeux reconnus sont constitués par les zones concernées par un périmètre de protection rapproché.

Concernant la fonction de protection contre les risques naturel :

L'ensemble de la forêt est classé en enjeu faible.
Elle n'a pas fait l'objet d'un classement ou d'une expertise au titre de la protection contre les risques naturels.

- **Carte des fonctions principales de la forêt**

  La carte des fonctions principales figure en annexe.

- **Menaces et autres éléments forts imposant des mesures particulières**

Menaces	*surface concernée*	**Explications succinctes**
- Problèmes sanitaires graves		
- Déséquilibre grande faune / flore		
- Incendies	298.96 ha	La forêt a connu le passage de nombreux incendies.
- Problèmes fonciers limitant les possibilités de gestion		
- Présence d'essences peu adaptées au changement climatique		
- Autres (préciser)		
Autres éléments forts imposant des mesures particulières	*surface concernée*	**Explications succinctes**
- Difficultés de desserte limitant la mobilisation des bois	125 Ha	Manque de desserte.
- Sensibilité des sols au tassement : sites toujours très sensibles		
- Protection des eaux de surface (ripisylves, étangs, cours d'eau)		
- Protection du patrimoine culturel ou mémoriel		
- Peuplements classés matériel forestier de reproduction		
- Importance sociale ou économique de la chasse	298.96 ha	La chasse revêt un rôle social très important dans la région.
- Pastoralisme	19.31 Ha	
- Pratique de l'affouage		
- Contrats Fonds Forestier National en cours		
- Dispositifs de recherche		

DOCUMENT ONF

- **Démarches de territoires**

  La forêt communale de Cabrières se situe à l'intérieur du territoire de la "communauté de commune du Clermontais".
Celle-ci assure la maîtrise d'ouvrage des sentiers VTT.

Une partie de la forêt est classée dans un site NATURA 2000 avec un document d'objectif qui défini les objectifs de gestion et les modalités de leur mise en œuvre et une charte NATURA 2000.

Le syndicat des"AOC Cabrières" est maître d'ouvrage pour la création d'un sentier pédestre.

1.2 Conditions naturelles et peuplements forestiers

1.2.1 Description du milieu naturel

A - Topographie et hydrographie

Topographie

La forêt est composée de 3 grands ensembles distincts décrits dans le tableau suivant.

Nom de l'ensemble	Parcelles	altitude maximale	altitude inférieure	orientation générale	pente maximale	pente minimale	pente moyenne	Relief
Le Boutouri	3 - 4 - 5 6 - 7 - 8 9 - 10 - 11 12 - 13 - 14 15 - 16 - 17 18 - 19 - 26	378 m	190 m	toutes	40%	0 à 5 %	25%	mamelon
Le Rabassié	20 - 21 - 22	330 m	190 m	nord et nord/ouest	40%	30%	30%	versant
Le Vissounel	27	240 m	140 m	sud	40%	10%	25%	versant
L'Arboussas	1 - 2 - 23 - 24 25	300 m	190 m	sud/ est	40%	10%	30%	versant
Tombe d'Izarne	28	327 m	260m	nord	90%	15%	50%	versant

Hydrographie

La forêt communale de Cabrières est comprise dans le grand bassin versant du fleuve Hérault.

Cours d'eau permanents :

La Boyne coule sur les cantons du Boutouri et du Vissounel.

Cours d'eaux temporaires :

Parmi les nombreux ruisseaux, nous pouvons citer le ruisseau de Malacombe qui passe sur les cantons du Boutouri et du Rabassié et le ruisseau de Lauriol qui passe sur le canton de l'Arboussas.

DOCUMENT ONF

B - Conditions stationnelles

- **Climat**

Les données suivantes sont issues de la base de données AURELHY (moyenne des années 1981 à 2010).

Parcelles	17	25	28
Moyenne annuelle des températures minimum en oC	9.30	9.20	9.40
Moyenne annuelle des températures maximum en oC	18.80	18.80	19.20
Précipitations annuelles (mm)	896.30	876.40	833.10
Nb de jour de pluie > 1mm	69.60	67.90	65.30
Nb de jour de gel sous abris	63.20	34.00	31.80
indice de Demartonne	37.27	36.52	34.28
Coefficient d'Emberger	107.65	105.93	98.00
Indice de Gaussens	1.00	2.00	2.00
Moyenne des minima en oC	2.90	2.80	2.90
Moyenne des maxima en oC	29.00	28.90	29.30
To moyenne annuelle en oC	14.05	14.00	14.30

Les variations inter annuelles des précipitations sont importantes.

Le régime pluviométrique saisonnier n'est pas constant et caractérise un climat de transition.

Le vent souffle en moyenne près de 300 jours/an sur les hauteurs du massif avec une dominance du secteur NW : la tramontane sévit 80 à 100 jours/an dont 50 à 60 jours de vent fort > 8m/s.
Les vents de secteur SE (marin ou grec) sont présents 30 à 50 jours/an. Ils apportent la pluie, sont soutenus mais de force moyenne (2 à 8m/s).

Les accidents météorologiques sont peu fréquents et surviennent généralement l'hiver :

- chutes de neige lourde, généralement d'Est occasionnant des volis.
- Tempêtes de secteur SW ou NW (chablis).
- Fortes précipitations d'automne ou d'hiver (ravinements).

Conclusion :

La zone d'étude est sous l'influence d'un climat Méditerranéen avec un fort ensoleillement de plus de 2500 heures par an, une faible pluviométrie et des températures élevées en été, ce qui explique la prédominance de milieux et d'espèces caractéristiques d'un climat très ensoleillé et sec.
Le climat n'est pas favorable à la production forestière.

Le climat et l'aérologie sont des facteurs aggravants au niveau de la sensibilité incendie du massif.

Les décisions prises dans ce document tiennent compte des connaissances actuelles sur les risques liés aux changements climatiques (choix d'essences adaptées, critères d'exploitabilité, sylviculture).

DOCUMENT ONF

- **Géologie**
  D'après les cartes géologiques du BRGM au 1/50000 No: 989 "Lodève" et No : 1015 "Pezenas"

  Le tableau suivant nous donne la répartition des principales formations géologiques par parcelle forestière.

Datation géologique	Roche mère	Parcelles
Carbonifère	Flysch gréseux	1 - 2 - 23p - 24 - 25 - 27p
Dévonien	Dolomie	3p- 4p - 5p - 17p - 18p 19p - 20p - 21p - 26p
Dévonien	Calcaire à silex	26p
Dévonien	Calcaire à chaille	26p
Dévonien	Calcaire et argilite	20p - 21p
Dévonien	Grès - calcaire gréseux	28p
Silurien	Argilites ampélitiques, marno calcaire	28p
Ordovicien	Schistes flyschoïdes	3p - 4p - 5p - 6 - 7p 8 - 9 - 10 - 11 - 12 13 - 14 - 15 - 16 - 17p 18p - 19p - 21p - 22 - 23p - 27p

La forêt repose essentiellement sur des schistes flyschoïdes, des dolomies et des flysch gréseux.
Ces roches engendrent le plus souvent des sols de faibles à moyenne potentialité forestière.

- **Unités stationnelles**

Unité stationnelle		Surface		Potentialité – Classe de fertilité	Risques éventuels liés aux changements climatiques
Code	Libellé	ha	%	Précautions de gestion	Essences concernées
MMSS 231	Mesoméditerranéen siliceux sec à très sec	17.14	6	Potentialité très faible	
MMSP 232	Mesoméditerranéen siliceux peu sec	214.85	72	Potentialité faible	
MMCS 211	Mesoméditerranéen calcaire sec à très sec	27.39	9	Potentialité très faible	
MMCP 212	Mesoméditerranéen calcaire peu sec	39.58	13	Potentialité faible	

Cette analyse nous indique que la forêt est située sur des stations à faibles ou très faibles potentialités.

- **Carte des unités stationnelles**

La carte des unités stationnelles figure en annexe.

DOCUMENT ONF

1.2.2 Description des peuplements forestiers

Méthode et typologie de description

La cartographie des peuplements a été réalisée comme suit :

- Zonage sur carte par photo-interprétation des grands types de formations naturelles visibles (photos IFN infra-rouge couleur orthorectifiées de 2009).
- Vérification sur le terrain et renseignements de la fiche de description des peuplements.
- *Report sur SIG des données recueillies permettant l'établissement d'une cartographie numérisée.*

Seuil de perception des unités élémentaires de peuplement (UEP) :

Le seuil minimum de perception en surface a été fixé à 0.50 ha.

La présence de plus petites UEP est lié au découpage d'UEP classées hors sylviculture.

A - Essences et types de peuplements rencontrés sur la forêt

Typologie

Les critères de description, des différentes formations végétales de la forêt, retenus par l'aménagiste ont été les suivants :

- L'essence
- Le traitement
- La structure
- La nature ou le stade des formations végétales
- Le pourcentage de recouvrement de la strate arborée

La fiche de description des peuplements figure en annexe.

Compte tenu du niveau de production ligneuse, il n'est pas utile de procéder à des inventaires.

En fonction de ces différents critères nous arrivons à distinguer 7 grands types de peuplements décrits ci après.

- **Répartition des types de peuplements**

Le tableau suivant nous présente les différents types de peuplements retenus.

Peuplements élémentaires	Code peuplement	Surface (Ha)	% de la surface totale
Taillis de chêne vert	TCHV	167.39	55.99
Taillis mixte	TMIX	69.07	23.10
Futaie de pin pignon	FP.P	11.66	3.90
Futaie de cèdre de l'Atlas	FCEA	3.09	1.03
Futaie mixte	FMIX	1.43	0.48
Vides boisables	VB	24.30	8.13
Vides non boisables	VNB	22.02	7.37
Total		298.96	100.00

Le tableau de la répartition des types de peuplements par unité de gestion est consultable en annexe.

DOCUMENT ONF

- **Essences présentes**

Essences	Surface (Ha)	% surface totale	% surface boisée
Chêne vert	208.83	69.85	82.66
Arbousier	27.63	9.24	10.94
Pin Pignon	12.38	4.14	4.90
Cèdre de l'Atlas	3.80	1.27	1.50
vides boisables	24.30	8.13	
vides non boisables	22.02	7.37	
Total	298.96	100.00	100.00

- **Répartition des essences principales forestières**

Le tableau suivant nous donne la répartition des essences principales forestières, en surface de couvert, par type de peuplement.

Essences principales	Types de peuplements							%
	TCHV	TMIX	FP.P	FCEA	FMIX	VB	VNB	
Chêne vert	167.39	41.44						69.85
Arbousier		27.63						9.24
Pin Pignon			11.66		0.72			4.14
cèdre de l'Atlas				3.09	0.71			1.27
vides boisables						24.30		8.13
vides non boisables							22.02	7.37
Essences d'accompagnement	CHY - ARB	CHY	CHV	CHV	CHV - P.A			100.00

DOCUMENT ONE

Description des principales caractéristiques des peuplements

- Taillis de chêne vert : TCHV

Surface : .....167.39 Ha
% de la surface totale : ..... 55.99 %
La strate arborée occupe un taux de recouvrement supérieur à ..... 60 %.
Ils sont composés de plus de ..... 70% de chêne vert.
Age : 0 à 80 ans avec une majorité autour de .....50 ans.
Hauteur moyenne : 0 à 9 m avec un grande majorité dans la classe 3 à 6 m.
Diamètre moyen : 1 à 15 cm avec une majorité dans la classe 10 à 12.5 cm.
Volume hectare : 20 à 120 m^3 avec une majorité dans les classes : < à 40 m^3 et 40-80 m^3.

- Taillis mixte : TMIX

Surface : .....69.07 Ha.
% de la surface totale : ..... 23.10 %.
La strate arborée occupe un taux de recouvrement supérieur à ..... 80 %.
Ils sont composés d'un mélange d'essences feuillues à base de chêne vert et d'arbousier.
Age : 5 à 80 ans avec une majorité dans la classe .....40 – 80 ans.
Hauteur moyenne : 3 à 6 m avec une majorité dans la classe 3 - 6 m.
Diamètre moyen : .....5 à 12.5 cm.
Volume hectare : 20 à 80 m^3 avec une majorité dans la classe 40 - 80 m^3.

- Futaies de pin Pignon : FP.P

Surface : .....11.66 Ha
% de la surface totale : ..... 3.90 %
La strate arborée occupe un taux de recouvrement le plus souvent supérieur à 90 %.
Il s'agit de reboisements effectués avec des subventions FEOGA ou par l'association forestière de l'Hérault.
Age : 30 et 33 ans avec une majorité de peuplements âgés de 33 ans.
Hauteur moyenne : ..... 5 à 6m.
Hauteur dominante : 6 à 8m avec une majorité autour de ..... 10 m.
Diamètre moyen : 15 - 25 cm avec une majorité autour de .....15 cm.
Densité moyenne : 500 à 1300 tiges/hectare avec une majorité autour de 1200 t/Ha.

- Futaies de cèdre de l'Atlas : FCEA

Surface : .....3.09 Ha
% de la surface totale : ..... 1.03 %
La strate arborée occupe un taux de recouvrement le plus souvent supérieur à 90 %.
Il s'agit de reboisements effectués avec des subventions FEOGA.
Age : .....30 ans
Hauteur moyenne : ..... 3 m.
Hauteur dominante : ..... 7 m
Diamètre moyen : .....10 cm
Densité moyenne : .....1100 t/Ha.

- Futaies mixtes : FMIX

Surface : .....1.43 Ha
% de la surface totale : ..... 0.48 %
La strate arborée occupe un taux de recouvrement le plus souvent supérieur à 90 %.
Il s'agit de reboisements effectués par l'association forestière de l'Hérault.
Ils sont composés d'un mélange d'essences résineuses à base de pin Pignon et de cèdre de l'Atlas.
Age : .....33 ans.
Hauteur moyenne : ..... 4 à 6 m.
Hauteur dominante : ..... 7 à 10 m
Diamètre moyen : .....15 à 20 cm
Densité moyenne : .....600 à 900 t/Ha.

- Vides boisables : VB

Surface : .....24.30 Ha
% de la surface totale : ..... 8.13 %
Il s'agit de milieux dégradés souvent suite à un incendie.
Ils sont composés de garrigues à chêne vert ou à cistes et de quelques lambeaux de pelouses.

- Vides non boisables : VNB

Surface : .....22.02 Ha
% de la surface totale : ..... 7.37 %
Il s'agit de pare feux, zones rocheuses ou pelouses xériques.

DOCUMENT ONF

Etat sanitaire des peuplements

Liste des problèmes pouvant être trouvés sur les différentes essences

Essences	Champignons	Insectes	Lutte	Facteurs favorables
Pins	Sphaeropsis sapinea Maladie des bandes rouges	Scolytes (*T.minor*) Pissodes Pucerons Chenille processionnaire	Deltamethrine *Bacillus thuringiensis* Pièges	Stress hydrique Mauvaises stations Chablis volis Hygrométrie favorable (printemps - automne pluvieux) Stress hydrique
Chênes	Oïdium	Pucerons Bupreste Bombyx (sp)	*Bacillus thuringiensis*	Episodes secs (insectes) Printemps -été humide (champignons)

Les peuplements forestiers ou formations végétales présents en forêt sont dans un état sanitaire satisfaisant.

Concernant la chenille processionnaire, des traitements à base de *Bacillus thuringiensis* pourront être appliqués en cas de pullulation du ravageur, sous réserve d'autorisation préfectorale. Des moyens de lutte alternatifs existent, pièges à phéromones par exemple.

- **Carte des peuplements**

La carte des peuplements figure en annexe.

B - Etat du renouvellement

- **Renouvellement présent dans la forêt : traitements à suivi surfacique.**

Autrefois, la forêt était traitée en taillis à la révolution de 20 ans puis 25 ans.
Des coupes de taillis ont été réalisées à peu près régulièrement jusque vers 1963.

Lors du dernier aménagement (1989 – 2013), la forêt était divisée en **3 séries :**

- série de production en futaie régulière résineuse : *pin Pignon – cèdre de l'Atlas* : 14 Ha

- laissée au repos pendant la durée de l'aménagement

- **série de production en taillis simple de chêne vert** : *chêne vert* : 212 Ha

- taillis de chêne vert à la rotation de 25 ans

- **série "hors cadre"** : 73 Ha

- laissée au repos pendant la durée de l'aménagement

DOCUMENT ONF

Application de l'aménagement passé	Surface	
Surface à régénérer prévue (taillis)	212	ha
Surface effectivement régénérée	34.62	ha
Surface détruite en cours d'aménagement non reconstituée (incendie, tempête, gibier, problème sanitaire)	0	ha

C - Inventaires réalisés

- **Description du type d'inventaire réalisé**

La cartographie et la description des peuplements a été réalisée comme suit :
◆ Zonage sur carte par photo-interprétation des grands types de formations naturelles visibles (photos IFN infra-rouge couleur orthorectifiées).
◆ Vérification sur le terrain et renseignement de la fiche de description des peuplements.
La fiche de description des peuplements figure en annexe.
Compte tenu du niveau de production ligneuse, il n'est pas utile de procéder à des inventaires.

1.3 Analyse des fonctions principales de la forêt

1.3.1 Production ligneuse

Fonction principale	Répartition des niveaux d'enjeu (ha)				Surface totale retenue pour la gestion
	enjeu sans objet	enjeu faible	enjeu moyen	enjeu fort	
Production ligneuse	46.32	252.64			*= 298.96*

A - Volumes de bois produits

- **Tableau synthétique de la production moyenne**

Essence (facultatif)	Production en surface terrière (m^2/ha/an)	Production en volume (m^3/ha/an)
Chêne vert	0,4 m^2/ha/an	1,5 m^3/ha/an
Cèdre, pins	0,38 m^2/ha/an	3 m^3/ha/an
Total		1.60 m^3/ha/an

DOCUMENT ONF

- **Bilan des volumes récoltés au cours de l'aménagement précédent : comparaison volumes prévus/volumes réalisés**

Volumes récoltés (période : 1989 - 2013)												
Régénération		**Amélioration**		**Irrégulier**		**Autre**		**PA : produits accidentels**		**Total**		p.m. Volume récolté 5 dernières années
prévu	réalisé	prévu	réalisé	prévu	réalisé	prévu	réalisé	groupe REGE	autres groupes	prévu (horsPA)	réalisé	
en m^3 totaux récoltés au cours de l'aménagement												
						8250	2072			8250	2072	400
										Ecart		
										- 75 %		
en m^3 / ha / an récoltés au cours de l'aménagement (ha de surface en sylviculture de production)												
						1.46	0.37			1.46	0.37	0.07

DOCUMENT ONF

- **Analyse succincte (obligatoire) du bilan des volumes récoltés.**

La récolte sur le dernier aménagement est inférieure de 75 % par rapport volume prévu.
Cet écart est dû à la volonté de la commune de ne pas mettre en vente certaines coupes de taillis et à la difficulté d'exploitation de certaines coupes de taillis prévues à l'état d'assiette qui sont restées invendues.

Cet écart peut aussi être attribué à la surestimation de la récolte prévisible lors du dernier aménagement.
Le dernier aménagement prévoyait l'exploitation du chêne vert en taillis à la rotation de 25 ans.
La rotation à 25 ans est beaucoup trop courte pour pouvoir récolter du bois de chauffage répondant aux conditions actuelles du marché.

- **Forêts non domaniales : modes de mobilisation habituellement utilisés (bois sur pied, bois façonné, affouage).**

Le mode de mobilisation des bois lors du dernier aménagement a été la vente de bois sur pied.

B - Desserte forestière

- **Etat de la voirie forestière**

Type de desserte		Long. Totales Km	Densité		Etat général	Points noirs existants	Rôle multi-fonctionnel ? DFCI, touristique, pastoral, cynégét. …
			km / 100 ha	suffisante oui/non			
Routes forestières accessibles aux grumiers	revêtues		0.11	non			
	empierrées						
	terrain nat.						
Routes publiques participant à la desserte		0.327			bon		DFCI – production ligneuse
Autres accès dont pistes et sommières		3.123	1.04	non	moyen		DFCI – production ligneuse
Pistes 4X4 ou tracteurs		3.625					production ligneuse

- **Principales difficultés d'exploitation :**

  Nous estimons à environ 125 Ha la surface de certaines zones mal desservies ou à la topographie difficile.

- **Schémas de desserte existants**

  Il n'existe aucun schéma de desserte pour la forêt.

- **Carte de la desserte**

  La carte de la desserte figure en annexe.

DOCUMENT ONE

1.3.2 Fonction écologique

Fonction principale	Répartition des niveaux d'enjeu (ha)				Surface totale retenue pour la gestion
	enjeu sans objet	enjeu ordinaire	enjeu reconnu	enjeu fort	
Fonction écologique		198.22	100.74		*= 298.96*

- **Statuts réglementaires et zonages existants**

Statuts et inventaires	Surface (ha)	Motivation - Objectif principal de protection	Document de référence
STATUTS DE PROTECTION : cadre réglementaire			
Forêt de protection (raison écologique)	0		
Cœur de parc national	0		
Réserves naturelles nationales	0		
Réserves naturelles régionales	0		
Réserve biologique intégrale	0		
Réserve biologique dirigée	0		
Biotope protégé par arrêté préfectoral	0		
Zones humides stratégiques	0		
Eléments du territoire orientant les décisions			
Aire d'adhésion de parc national	0		
Parc naturel régional	0		
Natura 2000 Habitats (ZSC)	0		
Natura 2000 Oiseaux (ZPS)	100.74	*FR9112002*	DOCOB "Le Salagou"
ZNIEFF de type I	0		
Unité de conservation in situ des ressources génétiques	0		

DOCUMENT ONF

- **Synthèse des risques pesant sur la biodiversité**

Les principaux enjeux se situent sur les parcelles 17, 18, 26, 27 et 28.

La forte fréquentation est la principale menace sur les espèces animales ou végétales.

L'aigle de Bonelli est très sensible au dérangement.

Une attention particulière doit être portée aux activités de plein air (en particulier l'escalade) de manière à ce qu'elles n'engendrent pas de perturbation pour l'espèce.

D'une manière générale, le sur piétinement et la circulation de nombreux touristes en dehors des sentiers balisés sont des facteurs de dérangement des espèces et de dégradation des milieux.

Un incendie " majeur" est un facteur pouvant perturber ou modifier durablement les éléments de la biodiversité actuelle.

- **Espèces remarquables présentes dans la forêt, sensibles aux activités forestières**

Espèces remarquables	Surface concernée ou localisation	Observations Conséquences pour la gestion	Espèce protégée oui/non
Flore remarquable			
Helichrysum stoechas (L.) Moench, 1794	Parcelle No : 28	Maintenir les milieux ouverts	non
Lasallia pustulata (lichens)	Parcelle No : 28	Se développe sur les rochers	non
Ramalina farinacea (lichens)	Parcelle No : 28	Se développe sur écorce conserver les arbres porteurs	non
Ramalina polymorpha (lichens)	Parcelle No : 28	Se développe sur les rochers	non
Faune remarquable			
Aigle de Bonelli	La forêt	Zone d'alimentation - Maintenir les milieux ouverts	oui
Grand Duc d'Europe	Parcelle No : 26, Pic de Vissou, proximité de la parcelle No: 28	Zone de nidification - Respecter une période de quiétude Coupes et travaux possibles du 1er août au 30 novembre	oui
Circaète Jean le Blanc	Versant nord de la "Tombe d'Izarne" parcelle No : 28	Zone de nidification - Délimiter une zone de quiétude et prévoir les coupes et travaux entre octobre et fin février	oui
Busard cendré	La forêt	Zone de présence - Maintenir les milieux ouverts, les haies, des lisières étagées	oui
Fauvette pitchou	La forêt	Zone de présence - Maintenir les milieux ouverts, les haies, des lisières étagées	oui

DOCUMENT ONF

Ce chapitre a été étudié en concertation avec l'animateur du site NATURA 2000.

- **Habitats naturels d'intérêt communautaire**

Habitats Dénomination phytosociologique	**Prioritaire** oui/non	**Code Natura 2000**	**Code CORINE**	**Sensibilité Conséquences pour la gestion**	**Surface concernée** (ha)
Habitats d'intérêt prioritaire					
Pelouse méditerranéennes xériques (à *brachypodium distachyum*)	oui	6220	34.5	Limiter la fermeture	Non cartographié
Habitats d'intérêt communautaire *(facultatif hors sites Natura 2000)*					
Forêt de *Quercus ilex*	non	9340	45.312	Conservation et préservation de l'habitat	236
Eboulis ouest-méditerranéens et éboulis thermophyles	non	8130	61.3	Conservation et préservation de l'habitat	Non cartographié
Falaises calcaires eu-méditerranéennes occidentales	non	8130	62.111	Conservation et préservation de l'habitat	Non cartographié
Autres habitats					
Matorral acidiphile à *Quercus ilex*	non	HD	32.112	Limiter la fermeture.	Non cartographié
Matorral calciphile à *Quercus ilex, Quercus coccifera*	non	HD	32.113	Limiter la fermeture.	Non cartographié

- **Carte des statuts de protection réglementaire ou contractuelle sur la forêt**

  La carte des statuts de protection réglementaire ou contractuelle sur la forêt figure en annexe.

- **Carte des habitats naturels d'intérêt prioritaire et d'intérêt communautaire**

  Le DOCOB n'a pas cartographié les habitats prioritaires ou communautaires. La carte n'est pas disponible.

1.3.3 Fonction sociale (Paysage, accueil, ressource en eau)

Fonction principale	**Répartition des niveaux d'enjeu (ha)**				**Surface totale retenue pour la gestion**
	enjeu sans objet	enjeu local	enjeu reconnu	enjeu fort	
Fonction sociale (Paysage, accueil, ressource en eau)		153.61	78.95	66.40	*= 298.96*

DOCUMENT OIF

A - Accueil et paysage

- **Référence à l'atlas régional (ou départemental) des paysages**

La forêt est située dans 3 unités paysagères :

L'unité No : 26 : le creuset géologique du Salagou
Parcelles No : 3,4,5,6,7,8,9,10,11,12,13,14,15,16,17,18,19,26 et 27

L'unité No : 27 : les pentes sud/est des avants Monts
Parcelles No : 28

L'unité No : 29 : les avants Monts
Parcelles No : 1,2,20,21,22,23,24 et 25

- **Réglementations, plans départementaux et études existantes**

La forêt n'est pas concernée par :
. une étude paysagère,
. une réglementation de circulation sur la voirie forestière,
. un schéma d'accueil du public.

- **Description succincte des éléments paysagers singuliers et de la fréquentation**.

Paysage

Les points culminants du pic de Vissou et du Vissounel offrent un point de vue intéressant sur les environs.
Les pentes du pic de Vissou et du Vissounel (parcelles No : 26 et 27) constituent un ensemble paysager intéressant.

Fréquentation

La fréquentation de la forêt peut être qualifiée de faible. Elle est variable suivant les périodes de l'année.

La forêt est principalement fréquentée par les chasseurs ou habitants de la commune.

Des randonneurs extérieurs à la commune fréquentent des itinéraires balisés de types :
circuits VTT
sentiers pédestres

- **Description succincte des équipements structurants**

Sentiers pédestres :

1 sentier pédestre de type PR avec une variante passe en forêt communale : sentier de découverte du Vissou (longueur 1808 m).

Circuits VTT :

2 circuits VTT labellisé FFC passent en forêt communale :
- sur 1198 m dans le canton de l'Arboussas No : 6 "les Crozes",
- sur 579 m dans le canton de "la tombe d'Izarne" No : 17 "Malhubert".

DOCUMENT ONF

- **Classements réglementaires**

Type de classement réglementaire	Surface impactée (ha)	Date et nature de l'acte de création	Motivation - Objectif principal de protection	Préconisations impactant la gestion forestière
Site classé				
Pics de Vissou, Vissounel et leurs abords SC2002032001	66.40	20/03/2002	Intérêt pittoresque et scientifique du pic de Vissou et de ses abords. Ce site d'une grande qualité paysagère possède aussi un riche patrimoine géologique, paléontologique et archéologique.	Défense des Forêts contre l'incendie
Site inscrit	0			
Monuments historiques	0			
Forêt de protection pour le bien-être des populations	0			

- **Description des attraits de la forêt et de la fréquentation par sites**

Sites	Attraits du site	Fréquentation	Traditions et manifestations associées
Pic de Vissou et Vissounel	Paysage Randonnée pédestre ou VTT	faible	néant

- **Equipements structurants existants par sites**

Sites	Equipements structurants existants	Impact sur le milieu Conflits d'usage	- Etat général des équipements - Adaptation (oui/non)
Parcelles No : 23, 24 25 et 28	Circuit VTT No : 6 et 17 "Les Crozes" et "Malhubert"	Impact sur le milieu : faible Pas de conflits d'usage	Bon état général Adaptation : oui
Parcelles No : 26 et 27	Circuit pédestre de découverte du Vissou	Impact sur le milieu : faible Pas de conflits d'usage	Bon état général Adaptation : oui

- **Sensibilités paysagères**

Niveau de sensibilité paysagère	Localisation	Motivation de la sensibilité paysagère
Elevé	Versants du Vissou et Vissounel Pelles No : 27 et 26P	Fréquentation, paysages ouverts pittoresques
Intermédiaire	Boutouri (Hors site classé) Pelles : 3, 4, 5, 16, 17, 18 et 19	Visions externes à partir du Vissou et de la RD 908

- **Synthèse des attentes et de la satisfaction exprimées par le public**

Il n'existe pas d'étude de fréquentation ou d'usage nature du public.
Nous pouvons dire actuellement que le public est satisfait par la qualité paysagère et faible degré d'artificialisation des sites.

DOCUMENT ONF

- **Synthèse des opportunités, risques ou menaces relatifs à la qualité de l'accueil et des paysages.**

L'incendie constitue le principal risque ou menace relatif à la qualité d'accueil et des paysages.
La forêt est parcourue par des itinéraires de randonnée.
Ce type d'équipements permet de développer l'activité et de la canaliser.
Le surpiétinement et la circulation de nombreux touristes en dehors des sentiers balisés sont des facteurs de dérangement des espèces et de dégradation des milieux.

- **Analyse des opportunités de mise en valeur de la qualité de l'accueil et des paysages de la forêt**

Il convient de préserver la qualité paysagère et le faible degré d'artificialisation de la forêt.

La forêt communale de Cabrières se situe à l'intérieur du territoire de la "communauté de commune du Clermontais".
Celle-ci assure la maîtrise d'ouvrage des sentiers VTT.

Une partie de la forêt est classée dans un site NATURA 2000 avec un document d'objectif qui défini les objectifs de gestion et les modalités de leur mise en œuvre et une charte NATURA 2000.

Le syndicat des"AOC Cabrières" est maître d'ouvrage pour la création d'un sentier pédestre.

La commune ne désire pas effectuer une étude d'un schéma d'accueil du public.

Cartographie

La carte des statuts réglementaires à caractères touristique ou paysager sur la forêt figure en annexe.
La carte de la visibilité ou de la sensibilité paysagère sur le site classé et le canton de Boutouri et la carte des équipements d'accueil structurants figure en annexe.

DOCUMENT ONF

B - Ressource en eau potable

- **Synthèse des risques liés à la gestion forestière sur la ressource en eau potable.**

Il n'y a pas de prescriptions spéciales concernant la gestion forestière.

- **Captages d'eau potable réglementés et périmètres impactant la forêt**

Captage	Surface impactée (ha)	Périmètres réglementaires impactant la forêt			Préconisations de gestion de l'arrêté préfectoral impactant la gestion forestière
		immédiat (oui / non)	rapproché (oui / non)	éloigné (oui / non)	
Source Boutouri amont No : 369	77.64		oui		Avis de l'hydrogéologue agréé : 27/08/1991
Puit Pont de l'amour	68.48		oui		Avis de l'hydrogéologue agréé : 25/08/1988 Arrêté préfectoral DUP : 19/10/1977 Conseil départemental d'hygiène : 18/12/1970
Forage Estabel No : 371	138.46			oui	Avis de l'hydrogéologue agréé : 27/08/1991
Source Thiberet No : 222	19.35			oui	Avis de l'hydrogéologue agréé : 10/04/2006
Source Resclause No : 662	0.81			oui	Avis de l'hydrogéologue agréé : 04/11/1969 Arrêté préfectoral DUP : 20/04/1984 Conseil départemental d'hygiène : 05/06/1975
Source Font Grellade	0.54			oui	Avis de l'hydrogéologue agréé : 07/06/2005 Arrêté préfectoral DUP : 17/12/2009 Conseil départemental d'hygiène : 27/01/2011
Forage le Falgairas est-ouest No : 3628	0.49			oui	Avis de l'hydrogéologue agréé : 28/05/2008 et 02/03/2009 Arrêté préfectoral DUP : 24/02/2011 Conseil départemental d'hygiène : 27/01/2011

DOCUMENT ONF

Cartographie

La carte des captages d'eau potable et de leurs périmètres figure en annexe

1.3.4 Protection contre les risques naturels

Fonction principale	Répartition des niveaux d'enjeu (ha)				Surface totale retenue pour la gestion
	enjeu sans objet	enjeu faible	enjeu moyen	enjeu fort	
Protection contre les risques naturels		298.96			*= 298.96*

En cas de précipitations ordinaires, la forêt joue un rôle de limitation des crues (risques d'inondations identifiés sur la commune) en interceptant les pluies et en ralentissant la rapidité des écoulements.

L'aléa chute de blocs est faible et ne génère pas de risques importants du fait de sa fréquence.

DOCUMENT ONF

TITRE 2 - PROPOSITIONS DE GESTION : OBJECTIFS PRINCIPAUX CHOIX, PROGRAMME D'ACTIONS

2.1 Synthèse et définition des objectifs de gestion

Synthèse de l'état des lieux Points forts - Points faibles	Objectifs de gestion retenus par le propriétaire
Production (ligneuse et non ligneuse)	
La production ligneuse est faible sur l'ensemble de la forêt.	La municipalité actuelle est demandeuse de coupes vendues à des professionnels. Elle espère des recettes pendant la durée de l'aménagement.
Le dernier aménagement prévoyait l'exploitation du taillis à la rotation de 25 ans.	Cette rotation est trop courte, nous préconisons une exploitation du taillis à la rotation de 50 ans.
Une partie des taillis de chêne vert peut faire l'objet de coupes de taillis pendant la durée de l'aménagement.	Un programme de coupes de taillis à rotation de 50 ans sera établi.
Une partie des peuplements résineux peuvent faire l'objet de coupes d'amélioration pendant la durée de l'aménagement.	Un programme de coupe d'amélioration à une rotation de 10 ans sera établi.
Fonction écologique	
Une partie de la forêt est classée en zone NATURA 2000 (ZPS) pour 100.74 Ha. Cette zone est classée en enjeu reconnu.	Conservation des milieux et des espèces. Limiter la fermeture des milieux. Maîtriser la fréquentation.
Fonction sociale (accueil, paysage, eau potable)	
Paysage : 66.40 Ha sont classés en enjeu fort : site classé	Conserver les intérêts pittoresques, scientifiques, du site. Limiter la fermeture du milieu. Conserver des bandes boisées pour masquer les coupes de taillis. Défense des Forêts contre l'incendie. Maîtriser la fréquentation.
Accueil du public : La fréquentation de la forêt peut être qualifiée de faible	Maîtriser et canaliser la fréquentation sur la ZPS et le site classé. Entretien et balisage des sentiers.
Eau : 78.95 Ha sont classés en enjeu reconnu : partie de forêt impactée par un PPR	Respecter les arrêtés.
Incendies - DFCI	
Le risque d'incendie est moyen sur la forêt.	Entretien et normalisation des équipements DFCI existants. Surveillance en périodes à risque.
Autres enjeux et menaces pesant sur la forêt	
Cynégétique : Bonne communication et relation avec les chasseurs. Limiter les dégâts agricoles.	Poursuivre les relations actuelles qui permettent d'éviter les conflits d'usage. Contenir les populations de sanglier afin de limiter les dégâts agricoles.
Pastoralisme : Une faible partie de la forêt est actuellement pâturée.	Le pâturage fait partie des objectifs de la commune.

DOCUMENT ONF

2.2 Traitements, essences objectifs, critères d'exploitabilité

2.2.1 Traitements retenus

Traitements sylvicoles	Surface préconisée (ha)	Surface aménagement passé
Futaie régulière (dont conversion en futaie régulière)	16.18	14
Futaie par parquets (dont conversion en futaie par parquets)		
Futaie irrégulière (dont conversion en futaie irrégulière)		
Futaie jardinée (dont conversion en futaie jardinée)		
Taillis simple	236.46	212
Taillis fureté		
Taillis-sous-futaie		
Attente sans traitement défini		
Traitement mixte (méthode combinée, parquets et bouquets)		
***Sous-total** : surface en sylviculture de production*		
Hors sylviculture de production	46.32	73
***Total** : surface retenue pour la gestion*	*298.96*	*299*

2.2.2 Essences objectifs et critères d'exploitabilité

Essences objectifs : critères d'exploitabilité retenus							
Essences objectifs	Précisions	Surface en sylviculture		Age retenu	Diamètre retenu	Essences d'accompagnement	Groupes stationnels concernées
		ha	%				
Chêne vert	Taillis simple	236.46	93.60	50	10 – 15 cm	Arbousier Chêne pubescent	MMSP MMCP
Pin Pignon	Futaie régulière	12.53	4.96	90	40-45	Chêne vert	MMSP MMCP
Cèdre de l'Atlas	Futaie régulière	3.65	1.44	120	35-45	Chêne vert	MMSP
Total surface en sylviculture de production		252.64	100%				

DOCUMENT ONF

- **Carte des essences objectifs**

La carte des essences objectifs figure en annexe.

2.3 Objectifs de renouvellement

2.3.1 Futaie régulière et futaie par parquets : forêts ou parties de forêts à suivi surfacique du renouvellement

- **Synthèse des calculs de surface à régénérer**

Renouvellement suivi en surface (futaie régulière, futaie par parquets)		**Surface cible de l'aménagement**		
Surface disponible (Sd)		*0*	*ha*	
Contrainte de vieillissement (Sv)		*0*	*ha*	
Surface d'équilibre (Se)		*3.40*	*ha*	
Futaie régulière : surface du groupe de régénération (GR)		0	ha	
Futaie par parquets : surf. cumulée des parquets à renouveler		0	ha	**Niveau prévu à mi-période**
Surface à ouvrir (So)	➔ *INDICATEUR NATIONAL – reporté en §3.8*	0	ha	ha
Surface à terminer (St)	➔ *INDICATEUR NATIONAL – reporté en §3.8*	0	ha	ha
Groupe de reconstitution (S_{rec})		0	ha	ha
Surface de régénération acquise (Sa) y compris reconstitution		0	ha	

- **Analyse détaillée de la surface disponible**

Surface disponible (Sd) : peuplements constitutifs	**Période 1**		**Période 2**		**Période 3**	
Surface dont les peuplements ont une courte durée de survie	0	ha	0	ha	0	ha
Surface dont les peuplements atteindront pendant l'aménagement les critères maximaux d'exploitabilité	0	ha	0	ha	0	ha
Surface dont les peuplements atteindront pendant l'aménagement les critères optimaux d'exploitabilité ou ne peuvent plus gagner à vieillir	0	ha	0	ha	0	ha
Surface dont les peuplements n'atteindront pendant l'aménagement que les critères minimaux d'exploitabilité	0	ha	0	ha	0	ha
Total	**0**	**ha**	**0**	**ha**	**0**	**ha**

DOCUMENT ONF

- **Analyse détaillée de la contrainte de vieillissement**

Contrainte de vieillissement (Sv) : peuplements constitutifs	Période 1	Période 2	Période 3
Surface dont les peuplements ont déjà fait l'objet de la 1ère coupe de renouvellement, et dont la coupe définitive devra être réalisée durant la période d'aménagement	0 ha	0 ha	0 ha
Surface des peuplements dont la régénération, entamée ou non, doit être achevée au terme de la période d'aménagement compte tenu de leur faible durée de survie	0 ha	0 ha	0 ha
Surface des peuplements dont la régénération n'est pas entamée et qui atteindront pendant l'aménagement les critères maximaux d'exploitabilité	0 ha	0 ha	0 ha
Total	**0 ha**	**0 ha**	**0 ha**

Compte tenu de l'âge des peuplements (30 à 33 ans), **la contrainte de disponibilité (pas de bois atteignant l'âge d'être renouvelé) doit être retenue. L'effort de régénération sera nul.**

Du fait de la faible surface de ces peuplements, on ne recherchera pas un équilibre sur la forêt; **on se bornera à conduire les peuplements à l'age d'exploitabilité.**

- **Surface à renouveler ou reconstituer de manière conditionnelle (S conditionnelle)**

Aucune surface n'est à renouveler ou reconstituer de manière conditionnelle.

2.3.2 Futaie irrégulière et futaie jardinée : forêts ou parties de forêts à suivi non surfacique du renouvellement

Sans objet

2.3.3 Taillis et taillis sous futaie

- **Bilan des coupes de taillis et taillis sous futaie menées au cours de l'aménagement précédent**

Application de l'aménagement passé	Surface prévue en coupe	Surface passée en coupe
Taillis simple	212 ha	34.62 ha
Taillis fureté	0 ha	0 ha
Taillis sous futaie	0 ha	0 ha
Surface détruite en cours d'aménagement non reconstituée (incendie, tempête, gibier, problème sanitaire)	0 ha	0 ha

- **Surface à passer en coupe de taillis simple ou taillis par parquets (S $_{taillis}$)**

Surface à passer en coupe de taillis	***SE=4.73 HA/ AN SOIT 94.60 HA PENDANT LA DUREE DE LAMENAGEMENT***	Surface retenue : 84.36 ha

Compte tenu de l'âge des peuplements, des volumes sur pied et pour tenir compte des souhaits de la commune, nous retiendrons 84.36 Ha à passer en coupe pendant la durée de l'aménagement.

DOCUMENT ONF

- **Surface à passer en coupe de taillis sous futaie ou taillis fureté (S $_{TSF}$)**

Sans objet

2.4 Classement des unités de gestion

Définition :

Unité de gestion : unité de référence pour le suivi technique et le bilan économique de la mise en oeuvre du plan de gestion d'une forêt, pour les actions s'inscrivant dans un cadre surfacique (UG surfacique), linéaire (UG linéaire) ou ponctuel (UG ponctuelle).

2.4.1 Classement des unités de gestion surfaciques

A - Constitution des groupes d'aménagement

- **Classement des unités de gestion surfaciques** *(totalité des UG surfaciques de la forêt)*

Groupes de régénération
Nous n'avons pas retenu de groupe de régénération pendant la période d'aménagement.

Cas de groupes autres que régénération ou futaie par parquets

DOCUMENT ONF

Libellé groupe Précisions sur la nature des actions à mener	Code groupe	Unité de gestion Plle	UG	Surface totale (ha)	dont surface en sylviculture (ha)	Rotation (années)	Surface par groupe (ha)
Taillis simple avec ou sans coupe	*TAIS*	1	1.t	9.38	9.38	50	**236.46**
	TAIS	2	2.t	8.08	8.08	50	
	TAIS	3	3.t	7.75	7.75	50	
	TAIS	4	4.t	10.98	10.98	50	
	TAIS	5	5.t	7.30	7.30	50	
	TAIS	6	6.t	12.41	12.41	50	
	TAIS	7	7.t	11.63	11.63	50	
	TAIS	8	8.t	9.71	9.71	50	
	TAIS	9	9.t	7.99	7.99	50	
	TAIS	10	10.t	7.14	7.14	50	
	TAIS	11	11.t	6.88	6.88	50	
	TAIS	12	12.t	7.45	7.45	50	
	TAIS	13	13.t	6.86	6.86	50	
	TAIS	14	14.t	9.52	9.52	50	
	TAIS	15	15.t	6.06	6.06	50	
	TAIS	16	16.t	5.69	5.69	50	
	TAIS	17	17.t	9.70	9.70	50	
	TAIS	18	18.t	6.35	6.35	50	
	TAIS	19	19.t	5.23	5.23	50	
	TAIS	20	20.t	7.22	7.22	50	
	TAIS	21	21.t	7.33	7.33	50	
	TAIS	22	22.t	6.78	6.78	50	
	TAIS	23	23.t	8.59	8.59	50	
	TAIS	24	24.t	8.43	8.43	50	

	TAIS	25	25.t	11.27	11.27	50	
	TAIS	26	26.t	26.17	26.17	50	
	TAIS	27	27.t	3.87	3.87	50	
	TAIS	28	28.t	0.69	0.69	50	
Amélioration	*AME*	26	26.a	3.85	3.85	10	**16.18**
	AME	27	27.a	0.87	0.87	10	
	AME	28	28.a	11.46	11.46	10	
Hors sylviculture avec intervention possible	*HSY*	26	26.y	0.32			**0.32**
Hors sylviculture en évolution naturelle	HSN	26	26.n	21.70			**46.00**
	HSN	27	27.n	17.14			
	HSN	28	28.n	7.16			
			Total	**298.96**			

- **Carte d'aménagement**

La carte d'aménagement et la carte des unités de gestion figurent en annexe.

B - Constitution de divisions

Aucune division ne sera constituée sur la forêt.

2.4.2 Classement des unités de gestion linéaires

Nous n'avons pas créé d'unité de gestion linéaire.

2.4.3 Classement des unités de gestion ponctuelles

Nous n'avons pas créé d'unité de gestion ponctuelle.

DOCUMENT ONF

2.5 Programme d'actions pour la période 2014 – 2033

2.5.1 Programme d'actions FONCIER - CONCESSIONS

- **Etat des lieux**

Le tableau suivant nous dresse un état des limites.

Désignation	Longueur (m)
Limites identifiées nettes sur le terrain	3722
Limites douteuses	2931
Limites non identifiées	22306
Total	28959

- **Principaux types d'actions envisageables**

Numéro	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action	Localisation	Observations	Coût indicatif de l'action (€ HT)	I/E
FON 1	1	Ouverture parcellaire et périmètre passant en coupe	UG : 16.1 - 7.1 15.1 - 17.1 -25.1 14.1 - 18.1 -13.1 19.1 - 3.1 - 12.1		25946.00	I/E
				Coût total FONCIER (€)	25946.00	
				Coût moyen annuel FONCIER	1297.30	

Le tableau détaillant les longueurs de limites ou de périmètres à passer en coupe est consultable en annexe.

- **Développement éventuel des revenus liés aux concessions.**

Tableau des concessions à renouveler ou créer

Type et libellé de la concession	Début - Fin	Localisation
Convention de pâturage : Monsieur Sahin	01/01/2013 31/12/2018	Parcelles section C No : 411 et 412 pour une surface de 19.31 Ha
Convention de passage pour le circuit VTT/FFC No: 6 Cabrières – Les Crozes.	12/03/2008 11/03/2017	Parcelles section C No: 497 Parcelles section E No: 388 et 390

Un projet éolien est en cours d'étude sur le canton de l'Arboussas.

Le montant de ce projet ne sera pas pris en compte dans cette étude compte tenu de l'état d'avancement actuel du dossier.

DOCUMENT ONF

2.5.2 Programme d'actions PRODUCTION LIGNEUSE

A - Documents de référence à appliquer

Année	Titre	Auteur
2009	Instruction INS-09-T-66 : Adaptation de la gestion forestière face au changement climatique : premières orientations	ONF – DTCB
2009	Instruction INS-09-T-71 : Conservation de la biodiversité dans la gestion courante des forêts publiques	ONF – DTCB & DEDD
2006	Schéma régional d'aménagement Zone méditerranéenne de basse altitude	ONF – DT Méditerranée
1995	Guide de sylviculture du Chêne pubescent en PACA (conversion en futaie sur souche du chêne vert)	ONF – DR PACA

B - Coupes

- **Programme de coupes**

Coupes programmables par années

Années	Unité de programmation de coupe			Groupe	Surface totale UG (ha)	Surface à désigner (ha)	Type peuplement RecProv	Code coupe	Recommandations ITTS Précautions (paysage, biodiversité, risques naturels, patrimoine culturel…)
	P^lle	UG	partie d'UG	classe-ment					
2015	16	16.t		TAIS	5.69	5.69	TCHV	TS	
					Total 2015	5.69			
2017	7	7.t		TAIS	11.63	11.63	TMIX	TS	
					Total 2017	11.63			
2019	15	15.t		TAIS	6.06	6.06	TCHV	TS	
					Total 2019	6.06			
2021	17		17.t	TAIS	9.70	6.55	TCHV	TS	
					Total 2021	6.55			
2023	25	25.t		TAIS	11.27	11.27	TCHV	TS	
					Total 2023	11.27			
2025	14	14.t		TAIS	9.52	9.52	TCHV	TS	
					Total 2025	9.52			
2027	18	18.t		TAIS	6.35	6.35	TCHV	TS	
					Total 2027	6.35			
2029	13	13.t		TAIS	6.86	6.86	TCHV	TS	
					Total 2029	6.86			
2030	28		28.a	AME	11.46	8.37	FP.P	AMEL	
					Total 2030	8.37			
2031	19	19.t		TAIS	5.23	5.23	TCHV	TS	
					Total 2031	5.23			
2033	3	3.t		TAIS	7.75	7.75	TCHV	TS	
2033	12	12.t		TAIS	7.45	7.45	TCHV	TS	
					Total 2033	15.20			
					Total général	92.73			

DOCUMENT ONE

Le programme de coupe détaillé est consultable en annexe.

Mesures particulière concernant les coupes :

Les coupes devront faire l'objet de l'approbation du conseil municipal.

Parcelle 28 et en zone NATURA 2000, les coupes devront être effectuées entre le premier octobre et le 28 février.

- **Volume présumé récoltable (hors coupes conditionnelles)**

Groupe ou Type de coupe	**Surface terrière totale à récolter*** (seuil précomptage … cm)		**Volume bois fort total sur écorce à récolter**** (tige + houppier + taillis)		*dont volume tige à récolter (facultatif)*	
	moyenne annuelle (m^2/an)	durant aménagement (m^2)	moyenne annuelle (m^3/an)	durant aménagement (m^3)	*moyenne annuelle (m^3/an)*	*durant aménagement (m^3)*
TAIS	46.69	933.76	233.44	4668.80		
AME	2.09	41.85	12.55	251.10		
…						
Groupe n						
Totaux		**975.61**		**4919.90**		

➔ *INDICATEUR NATIONAL – reporté en §3.2 .*

** Tiges précomptables uniquement*
*** Tiges précomptables et non précomptables*

- **Mode de suivi de la récolte**

La récolte sera suivie en volume commercial.

C - Desserte

- **Plan d'actions pour l'amélioration de la desserte forestière**

Numéro	**Priorité** (1 ou 2)	**Description de l'action** création / amélioration / étude	**Localisation** ou n° UG linéaire	**Long.** (m) ou **quantité**	**Avantages attendus** (volumes, surfaces) **Précautions** (paysage, biodiversité…)	**Coût indicatif de l'action** (€ HT)	**I/E**
Entretien courant du réseau							
DES1	En continu	Entretien pistes et routes Reprofilage 2 passages pendant la durée de l'aménagement	forêt	6246	DFCI Mobilisation du bois	17488.80	E
					Coût total DESSERTE (€)	17488.80	
					Coût moyen annuel DESSERTE (€/an)	874.44	

1.627 Km (soit 12527.90 €) de cet entretien sont actuellement financés à 100 % sur le budget du conseil général.

- **Guide technique de référence**

Année	**Titre**	**Auteur**
1997	Schéma stratégique des équipements DFCI de l'Hérault	Conseil Général de l'Hérault

DOCUMENT ONF

D – Travaux sylvicoles

Néant

2.5.3 Programme d'actions FONCTION ECOLOGIQUE

A - Biodiversité courante

La charte NATURA 2000 définit les bonnes pratiques de gestion.
Cette charte figure en annexe.

- **Pour les autres forêts relevant du régime forestier**

Engagement environnemental retenu par le propriétaire	**Observations**	**Surface** (ha)
Ilots de vieillissement (surface boisée)		0
Ilots de sénescence (surface boisée)		0
Maintien de milieux ouverts	*Pâturage et maintien de zones débroussaillées DFCI*	20
Maintien de zones humides et de leur fonctionnalité	*(porter une surface indicative)*	0
Maintien d'essences pionnières à l'échelle du massif		
Constitution d'une trame d'arbres disséminés à haute valeur biologique (morts, sénescents, à cavités…)		
Conservation de bois mort au sol		
Maintien de quelques souches hautes (arbres tarés au pied)		
Conservation des éléments particuliers essentiels à la survie de certaines espèces		
Privilégier, chaque fois que possible, des peuplements mélangés		
Privilégier, chaque fois que possible, la régénération naturelle des essences adaptées		
Non introduction d'espèces génétiquement modifiées		
Maintien en évolution naturelle des ouvertures de moins de 0,5 hectare issues de perturbations (chablis)		
Maintien de lisières externes et internes diversifiées		
Calendrier des coupes et travaux évitant le dérangement des espèces rares ou protégées dans les périodes sensibles de leur cycle vital		

DOCUMENT ONF

B - Biodiversité remarquable (hors réserves biologiques et réserves naturelles)

- **Programme d'actions en faveur de la biodiversité remarquable**

La charte NATURA 2000 définit les bonnes pratiques de gestion.
Cette charte figure en annexe.

Nous ne programmons pas d'actions particulières en faveur de la biodiversité.

Les coupes de taillis constitueront temporairement des milieux ouverts favorables à l'aigle de Bonelli et aux autres rapaces.

C – Réserves biologiques et réserves naturelles

Il n'y a pas de réserve dans cette forêt.

D – Documents techniques de référence

Le document d'objectif est porté par le syndicat mixte de gestion du Salagou.
La charte NATURA 2000 définit les bonnes pratiques de gestion.

2.5.4 Programme d'actions FONCTIONS SOCIALES DE LA FORET

A - Accueil et paysage

La gestion sylvicole mise en œuvre (coupe, travaux…) intègrera la prise en compte courante du paysage des différents documents de référence de l'ONF (directive, orientation, instructions et notes de service).

- **Actions localisées à mener sur les sites, itinéraires et équipements structurants**

En cas de coupes à proximité des itinéraires de randonnée balisés, les lisères pourront être préservées afin de limiter au maximum l'impact paysager de la coupe.

Entretien des chemins ou sentiers classés PR :

Nature des travaux : débroussaillement entretien de l'emprise

Coût estimé : 1808 m x 2 € = ... 3616 €
à réaliser 3 fois pendant la durée
de l'aménagement soit : ..... 10848 €

Ces travaux sont financés et assurés par la communauté des communes du Clermontais.

Entretien des circuits VTT :

Coût estimé : 1777 m x 2 € = ... 3554 €
à réaliser 3 fois pendant la durée
de l'aménagement soit : ..... 10662 €

Ces travaux sont financés et assurés par la communauté des communes du Clermontais.

- **Objectifs de l'accueil et organisation générale de l'accueil, des circulations et des fréquentations**

Le piétinement excessif et la circulation de nombreux touristes en dehors des sentiers balisés sont des facteurs de dérangement des espèces et de dégradation des milieux.

Les principaux objectifs concernant l'accueil du public seront la canalisation de la fréquentation et le balisage des sentiers.

- **Schéma d'accueil du public**

Il n'existe pas de schéma d'accueil du public.

La municipalité actuelle ne désire pas lancer l'étude d'un schéma d'accueil du public.

- **Programme d'actions en faveur de l'accueil et du paysage**

Nous ne programmons pas d'action particulière en faveur du paysage.

La gestion sylvicole mise en œuvre (coupe, travaux…) veillera à préserver la qualité paysagère des sites en intégrant la prise en compte courante du paysage des différents documents de référence de l'ONF (directive, orientation, instructions et notes de service).

DOCUMENT ONF

Il conviendra de respecter les recommandations du document d'objectif et la charte NATURA 2000 de la ZPS du "Salagou".

Numéro	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action	Localisation	Surface ou quantité	Précautions Observations	Coût indicatif de l'action (€ HT)	I/E
ACCUEIL DU PUBLIC							
ACC1		Débroussaillement et entretien de l'emprise des PR 3 fois pendant la durée de l'aménagement	Parcelles No : 26 et 27	1808 m	Réalisation des travaux entre le 01 août et le 30 novembre	10848	E
ACC2		Débroussaillement et entretien des circuits VTT 3 fois pendant la durée de l'aménagement	Parcelles No : 23, 24 25 et 28	1777 m		10662	E
					Coût total ACCUEIL - PAYSAGE (€)	21510	
					Coût moyen annuel ACCUEIL - PAYSAGE (€/an)	1075.50	

- **Principes paysagers et clauses techniques applicables aux actions forestières (coupes et travaux)**

Compte tenu de la topographie et du relief, les coupes prévues pendant la durée de l'aménagement ont un impact limité sur le paysage.

La repousse du taillis est suffisamment rapide et limite l'impact paysager dans le temps.

Pour limiter l'impact paysager de certaines coupes une étude d'incidence paysagère pourra être effectuée.

Elle permettra de définir le traitement des lisières à préconiser pour limiter au maximum l'impact paysager de la coupe.

- **Documents techniques de référence**

"Atlas départemental des paysages", DREAL, site internet.
"L'accueil du public dans les forêts relevant du régime forestier", ONF, 1997.
"Approche paysagère des actions forestières", ONF, 1993

- **Cartographie**

La carte de la visibilité ou de la sensibilités paysagères et la carte des équipements d'accueil structurants figurent en annexe.

DOCUMENT ONF

B - Ressource en eau potable

Les prescriptions particulières contenues dans les arrêtés préfectoraux AEP (alimentation en eau potable) ou ministériels ou des expertises d'hydrogéologue agréé qui ont été citées en § 1.3.3.B devront être respectées.

A noter que cela relève de la gestion de l'eau de la commune, et non de l'aménagement forestier.

C – Chasse – Pêche

- **Etat des lieux**

La pratique de la chasse joue un rôle très important dans la vie rurale. C'est un loisir très prisé auquel sont attachées de nombreuses personnes vivant dans le massif. C'est souvent un domaine passionnel délicat à aborder, sujet à de nombreuses controverses et parfois générateur de conflits entre chasseurs ou avec les autres usagers.

Cette pratique est encadrée par le schéma départemental de gestion cynégétique de l'Hérault, approuvé par un arrêté préfectoral en avril 2013.

Le droit de chasse est concédé gracieusement par la commune à l'association de chasse locale.

Actuellement, il n'y a pas de conflit d'usages avec les autres usagers.

Actuellement nous ne constatons pas de déséquilibre sylvo-cynégétique.

- **Déséquilibre sylvo-cynégétique**

Les populations actuelles de grand gibier (sanglier et chevreuil) ne causent pas de dégâts dommageables aux peuplements forestiers.

Ces populations devront être maintenues dans leur état actuel en adaptant le plan de chasse local, surtout pour le sanglier qui peut occasionner des dégâts sur les prairies et cultures environnantes.

- **Principales caractéristiques des activités de chasse**

Modes de chasse pratiqués	Prélèvement actuel par espèces	Observations	Prix de location (€)
Chasse à tir : Collective en battue aux chiens courant Individuelle au petit gibier à l'aide de chiens courant ou de chiens d'arrêt	Sanglier – chevreuil Lièvre - lapin - perdrix - bécasse turdidés - palombe	Nous ne disposons pas des tableaux de chasse réalisés en forêt communale. Plan de chasse chevreuil attribué en 2013 : 10	16 €/an

DOCUMENT ONF

- **Programme d'actions Chasse - Pêche**

La gestion forestière par les coupes est profitable à la faune sauvage, en ce sens qu'elle apporte des classes d'âges différentes par peuplement, et permet une plus grande diversité de milieux par le maintien des lisières et zones ouvertes.

Si la société communale souhaite réaliser des aménagements, les modalités seront à définir avec la commune et l'agent de l'ONF.

La pression de chasse sur le sanglier est à maintenir pour limiter au maximum les dégâts aux cultures.

L'association de chasse souhaite :

- Limiter les dégâts du sanglier par une chasse jusque fin février, et respecter la réglementation sur l'agrainage du sanglier (dissuasif).
- Des opérations de police pour verbaliser les véhicules, quads et motos circulant en forêt, et lutter contre le braconnage.
- Un respect mutuel entre tous les utilisateurs de la nature.
- Continuer les débroussaillements des « drailles » (chemins), permettant d'accéder au territoire.

D - Pastoralisme

- **Etat des lieux**

Localisation	Surface approximative	Incidence (positive ou négative) sur le milieu - Observations	Prix de location (€)
Parcours pastoraux actuellement en gestion			
Parcelles C 411 et C412	19.31 Ha	Positive : défense des forêts contre l'incendie	140.00
Terrains mis en défens	Surface approximative	Période d'application Observations	
Aucun			

- **Programme d'actions Pastoralisme**

  Renouvellement de la concession de Mr Sahin.

  Voir s'il est possible de trouver des éleveurs susceptibles de faire pâturer d'autres cantons dans un objectif DFCI.
  Etudier la possibilité de pâturage sur les parcelles No: 26 ou 27.

E – Affouage et droits d'usage

Néant

F - Richesses culturelles

Néant

2.5.5 Programme d'actions PROTECTION CONTRE LES RISQUES NATURELS

A - Actions relevant de la sylviculture

Ce volet protection contre les risques naturels ne donne lieu à aucune programmation de travaux.

2.5.6 Programme d'actions MENACES PESANT SUR LA FORET

A – Incendies de forêts

- **Contraintes réglementaires**

  Arrêté permanent relatif à la prévention des incendies de forêt No : 2002.01.1932 du 25 avril 2002

  Selon le Schéma Départemental d'Aménagement des Forêts contre l'Incendie :

La forêt communale de Cabrières se trouve, en totalité, sur le massif No : 9 "Avants - monts Minervois".

Selon le Schéma Stratégique des équipements DFCI de l'Hérault :

La forêt communale de Cabrières se trouve, en totalité, sur le secteur d'aménagement No : 9.3 "Avants - Monts Faugères".

DOCUMENT ONF

- **Etat des lieux**

Statistiques des feux de forêts sur la zone :

Les données sont issues du fichier PROMETHEE de 1973 au 31/12/2011.
La forêt communale de Cabrières a été parcourue par 41 incendies de forêt pendant la période 1973 – 2012.

Commune où à eu lieu le départ de feu	Nombre de feux	Surface totale incendiée (Ha)	Surface moyenne incendiée par an (Ha)	Surface moyenne par incendie (Ha)	Nombre de feux de plus de 10 Ha
Cabrières	40	599.60	14.99	14.99	16
Mourèze	1	117.50	2.94	117.50	1
TOTAL	41	717.10	17.93	17.49	17

Il faut noter l'importance des feux de plus de 10 Ha.
Quatre incendies ont parcourus 379.50 Ha soit 53 % de la surface totale des feux.

Le risque incendie sur la zone peut être qualifié de fort.
La pression de feux et le risque de grand incendie sont supérieurs à la moyenne.
Le nombre de jours de risque sévère est estimé à 23 j/an.
Le nombre de jours de risque très sévère est estimé à 4j/an.

Concernant la forêt elle-même :

La forêt est majoritairement constituée de formations feuillues (79%) avec quelques boisements résineux (5%) et des formations basses de type garrigue (16%).
Les jeunes futaies de résineux sont inflammables et combustibles.
Les peuplements de chêne vert sont peu inflammables et moyennement combustibles.
Les garrigues et autres milieux ouverts sont particulièrement inflammables.
Les taillis de chêne vert et les peuplements résineux sont les plus sensibles au risque incendie.

La carte de sensibilité à l'aléa incendie est consultable en annexe.

D'après les statistiques passées, les cantons du pic de "Vissou" et du "Vissounel" semblent être les plus sensibles (parcelles no : 26 et 27).
La densité des équipements de desserte à l'intérieur de la forêt est faible.
Pour intervenir efficacement contre un éventuel incendie, la lutte devra être conjuguée aux moyens aériens.

Equipements structurants dédiés à la défense des forêts contre les incendies (DFCI)

Type d'équipement DFCI structurant	Quantités suffisantes (oui / non)	Etat général	Points noirs existants
Piste DFCI de catégorie 2 : AVF35	oui	bon	
Piste DFCI de catégorie 2 : AVF36	oui	bon	
Piste DFCI de catégorie 2 : AVF66	oui	bon	
Tour de guet : "Pic de Vissou"	oui	bon	
Citerne DFCI : AVF 179	oui	bon	

DOCUMENT ONF

- **Plan d'actions pour la défense des forêts contre les incendies** (y compris études)

Numéro	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action création / amélioration / étude	Localisation ou n° UG linéaire	Quantités	Observations Priorités	Coût indicatif de l'action (€ HT)	I/E
Equipements							
INC1	1	Entretien des pistes DFCI	Pistes DFCI	3254 m	Travaux pris au 2.5.2) C		E
INC2	1	Débroussaillement bords de piste 4 fois pendant la durée de l'aménagement	Pistes DFCI	7 Ha		17500.00	E
Travaux spécifiques (débroussaillement…)							
INC3	2	Elagage + débroussaillement	26.a	3.85 Ha	Travaux à effectué entre le premier août et le trente novembre	7700.00	E
					Coût total DFCI (€)	25200.00	
					Coût moyen annuel DFCI (€/an)	1260	

- **Documents techniques de référence**

année	titre	auteur
1990	Guide du forestier méditerranéen – chapitre « Protection des forêts contre l'incendie »	CEMAGREF
1994	Schéma départemental d'aménagement des forêts contre l'incendie	CG 34 DDAF 34
1997	Schéma stratégique des équipements DFCI de l'Hérault	CG34 IARE
2002	Arrêté permanent relatif à la prévention des incendies de forêt No : 2002.01.1932 du 25 avril 2002	préfecture
2004	Arrêté relatif à la prévention des incendies de forêt "Débroussaillement et maintien en état débroussaillé" No: 2004/01/907 du 13/04/2004	Préfecture

DOCUMENT ONF

B – Déséquilibre sylvo-cynégétique

Actuellement, il n'y a pas de déséquilibre sylvo – cynégétique.

La population de sanglier doit continuer à être contenue compte tenu des dégâts potentiels aux cultures environnantes et aux risques d'accidents.

C – Crises sanitaires

La forêt n'a pas connu, jusqu'à présent, de crise sanitaire.

Des traitements contre la chenille processionnaire, à base de *Bacillus thuringiensis*, pourront être effectués sur les zones les plus fréquentées, par le public, en cas de pullulation du ravageur.

Les populations fluctuant d'une année sur l'autre, l'estimation financière de ces travaux n'a pas été effectuée dans le cadre de cette étude.

- **Documents de référence**

année	titre	auteur
1990	La forêt et ses ennemis	CEMAGREF
2010	La santé des forêts	IDF

D - Tassement des sols

Sans objet : les sols sont souvent caillouteux et ne présentent pas de risque de tassement.

DOCUMENT ONF

2.5.7 Programme d'actions ACTIONS DIVERSES

A – Certification PEFC

Le propriétaire n'adhère pas au système de certification de la gestion durable PEFC.

2.5.8 Analyse Natura 2000 et compatibilité de l'aménagement avec le DOCOB

- **Analyse des impacts de l'aménagement sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000**

Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés	surf.[1] (ha)	Décisions de l'aménagement pouvant engendrer un impact	surf.[2] (ha)	Actions de préservation prévues par l'aménagement	Effets attendus et nature du bilan
espèces de la directive oiseaux : aigle de Bonelli, circaète, grand duc et autres rapaces et passereaux	101	Coupes de taillis et d'amélioration Débroussaillements bord de piste Elagage et débroussaillement Pâturage parcelle 26 ou 27	30	Maîtrise de la fréquentation (éviter les dérangements), maintien de milieux ouverts (pare-feux et pelouses), Protection des habitats rocheux Dates d'interventions	Positif du fait de l'ouverture du milieu Maintien du territoire de chasse de l'aigle de Bonelli
Forêts de Chêne vert		Coupe de taillis	30	Passer de 25 à 50 ans la rotation du taillis Mesure de défense contre l'incendie Renouvellement du taillis Maintien du territoire de chasse de l'aigle de Bonelli Dates d'interventions	Positif Maintien du territoire de chasse de l'aigle de Bonelli et conservation de l'habitat à chêne vert
Pelouse méditerranéennes xériques (à brachypodium distachyum)	Non cartographiée	pâturage	30 Ha	Maintien du milieu ouvert avec le pâturage	Positif
Falaises calcaires eu-méditerranéennes occidentales	Non cartographié	Néant aucune intervention dans ces habitats stables		Maîtrise de la fréquentation	Neutre, maintien quantitatif surfaces) et qualitatif (état de conservation) de ces habitats (suivis docob)
Eboulis ouest-méditerranéens et éboulis thermophyles	Non cartographiées	Néant aucune intervention dans ces habitats stables		Maîtrise de la fréquentation	Neutre, maintien quantitatif surfaces) et qualitatif (état de conservation) de ces habitats (suivis docob)
Matorral acidiphile à Quercus ilex	Non cartographié	Néant aucune intervention dans ces habitats stables		Maîtrise de la fréquentation	Neutre, maintien quantitatif surfaces) et qualitatif (état de conservation) de ces habitats (suivis docob)
Matorral calciphile à Quercus ilex, Quercus coccifera	Non cartographié	Néant aucune intervention dans ces habitats stables		Maîtrise de la fréquentation	Neutre, maintien quantitatif surfaces) et qualitatif (état de conservation) de ces habitats (suivis docob)
Bilan général	**L'aménagement engendre des effets notables dommageables sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000**				**non**
	L'aménagement forestier est compatible avec les objectifs de gestion et de conservation définis par le DOCOB				**oui**

DOCUMENT NOTE

Les choix de gestion et le plan d'actions formulés dans ce document sont jugés positifs ou neutres, adaptés et compatibles avec les objectifs et préconisations des autres réglementations visées par l'article L122-7 du code forestier.

Les coupes de taillis permettront de renouveler la chênaie verte.

Elles constitueront, temporairement, des territoires de chasse pour l'aigle de Bonelli.

Des mesures paysagères, comme le traitement des lisières, pourront être prises pour limiter l'impact paysager de certaines coupes.

Ce chapitre a été étudié en concertation avec l'animateur du site NATURA 2000.

2.5.9 Compatibilité avec les autres réglementations visées par les articles L. 122-7 (§ 2°) et L. 122-8 du code forestier

Réglementation concernée	surf.[1] (ha)	**Décisions de l'aménagement pouvant engendrer un impact**	surf.[2] (ha)	**Précautions spécifiques prévues par l'aménagement**	**Effets attendus et nature du bilan**
Site classé Pics de Vissou, Vissounel et leurs abords SC2002032001	66.40	Coupes de taillis	11.63	Précautions paysagères Conserver des bandes boisées pour masquer les coupes de taillis. Défense des Forêts contre l'incendie Renouvellement du taillis et maintien d'une activité d'exploitation ancestrale	Neutre
		Travaux d'élagage et de débroussaillement	3.85		Positif Amélioration paysagère du peuplement

Les choix de gestion et le plan d'actions formulés dans ce document sont jugés positifs ou neutres, adaptés et compatibles avec les objectifs et préconisations des autres réglementations visées par l'article L122-7 du code forestier.

Les coupes de taillis permettront de renouveler la chênaie verte et de conserver son paysage spécifique.

Des mesures paysagères, comme le traitement des lisières, pourront être prises pour limiter l'impact paysager de certaines coupes.

DOCUMENT ONF

A N N E X E S

Carte de situation.

Liste des parcelles cadastrales soumises au régime forestier

Carte des fonctions principales

Carte des unités stationnelles

Fiche de description des peuplements

Tableau de répartition des types de peuplements par unité de gestion

Carte des peuplements

Carte de la desserte

Carte des statuts de protection réglementaire ou contractuelle

Carte des statuts réglementaires à caractère touristique paysager

Carte de la visibilité ou de la sensibilité paysagère

Carte des équipements d'accueil structurant

Carte des captages

Carte des essences objectifs

Carte de l'aménagement

Carte des unités de gestion

Tableau des longueurs de limites ou périmètres à passer en coupe

Programme de coupe

Charte NATURA 2000

Carte des équipements DFCI structurants

Carte de sensibilité à l'aléa incendie

DOCUMENT ONF

Office National des Forêts

Agence Hérault / Gard
Cellule SIG
Octobre 2013

Forêt communale de CABRIERES
Révision d'aménagement
2014 - 2033
Surface de gestion : 298 Ha 96 a

N

Kilomètres
0 0,5 1
Source : IGN Scan100

Carte de situation

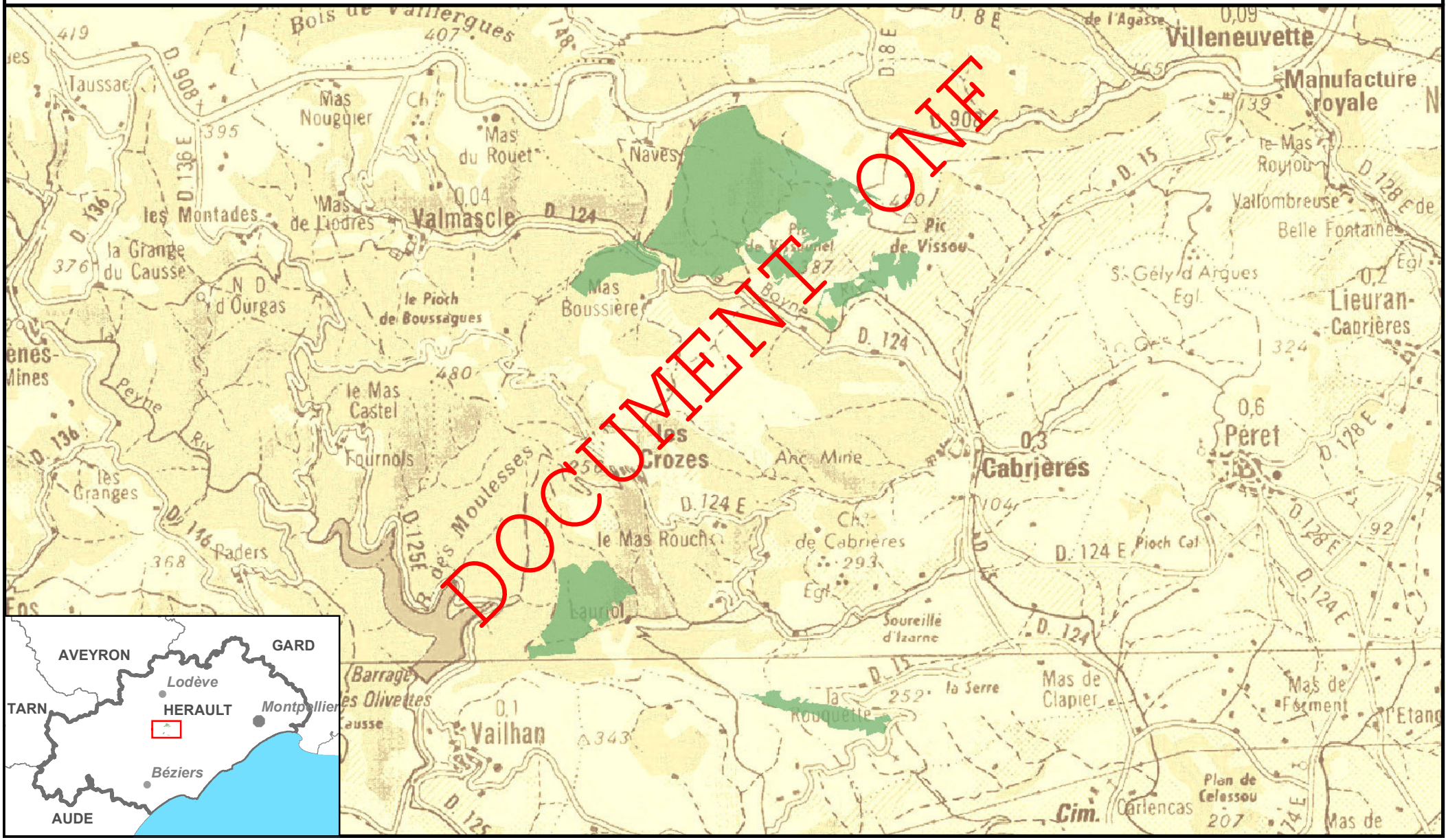

ANNEXE 1 : LISTE DES PARCELLES CADASTRALES

DEP	COMMUNE	SECTION	NUMERO	LIEU_DIT	SURFACE (m2)
34	CABRIERES	A	1	BOUTOUIRI	1116670
34	CABRIERES	A	2	BOUTOUIRI	11630
34	CABRIERES	A	4	BOUTOUIRI	7100
34	CABRIERES	A	5	BOUTOUIRI	26440
34	CABRIERES	A	9	BOUTOUIRI	330740
34	CABRIERES	A	24	DE TRAS BISSOU ET BISSOUNE	414245
34	CABRIERES	A	86	GROS BISSOU	48640
34	CABRIERES	A	148	BAC ROUGE	4500
34	CABRIERES	A	158	BAC ROUGE	8440
34	CABRIERES	A	159	BAC ROUGE	157160
34	CABRIERES	C	411	FON DU FRAISSE	3720
34	CABRIERES	C	412	TOMBE D'IZARNE	189420
34	CABRIERES	C	497	CAMPS ROUGES	32840
34	CABRIERES	E	388	L'ARBOUSSAS	11500
34	CABRIERES	E	390	L'ARBOUSSAS	413260
34	CABRIERES	E	934	LE RABASSIE	206550
34	CABRIERES	E	935	LE RABASSIE	6770
					2989625

DOCUMENT ONF

Office National des Forêts

Agence Hérault / Gard
Cellule SIG
Octobre 2013

Forêt communale de CABRIERES
Révision d'aménagement
2014 - 2033
Surface de gestion : 298 Ha 96 a

N

Kilomètres
0 0,5 1

Source : IGN BDTopo

Carte des fonctions principales

DOCUMENT ONF

Valmascle
Cabrières
Montesquieu

Fonction de production ligneuse
- Sans Objet
- Enjeu faible
- Enjeu moyen
- Enjeu fort

Fonction écologique
- Enjeu ordinaire
- Enjeu reconnu
- Enjeu fort

Fonction sociale ("Accueil et Paysage" ou "Ressource en eau potable")
- Enjeu local
- Enjeu reconnu
- Enjeu fort

Fonction de protection contre les risques naturels
- Enjeu faible ou Sans Objet
- Enjeu moyen
- Enjeu fort

Office National des Forêts

Agence Hérault / Gard
Cellule SIG
Octobre 2013

Forêt communale de CABRIERES
Révision d'aménagement
2014 - 2033
Surface de gestion : 298 Ha 96 a

N

Mètres
0 100 200

Source : IGN EDR 25

Carte des unités stationnelles

DOCUMENT ONE

Station

- Mesoméditerranéen calcaire peu sec
- Mesoméditerranéen calcaire sec à très sec
- Mesoméditerranéen silicieux peu sec
- Mesoméditerranéen silicieux sec à très sec

FICHE DE DESCRIPTION D'UNITE ELEMENTAIRE DE PEUPLEMENT

(modifier si nécessaire son contour sur la photoSIG)

Cabrières	Date		Descripteurs		
Parcelle		**N° Unité Elémentaire de Peuplement_(1.1)**		Point GPS	
Station principale (Groupe stationnel) :		catalogue **Grille SRA Cloix**		Etage de végétation :	mesoméditerranéen inférieur
Stations avec pourcentage :					

PEUPLEMENT

1-Origine du peuplement et occupation du sol

Mettre :

- ***F*** si futaie régulière où un diam. prédomine (couvert du taillis < 1/4 du peuplement)
- ***I*** si futaie irrégulière prédominante (couvert du taillis < 1/4;PB/BM/GB/TGB en mélange)
- ***T*** si taillis simple prédominant (couvert du taillis > 3/4 du peuplement); ne pas remplir les rubriques 2 et 3

Pour F, I, T et M couvert > 40%

- ***M*** si mélange F + T **(1/4 ≤ couvert du taillis < 3/4)**
- ***R*** si espace non boisé, à boiser ou reboiser
- ***V*** **si espace non boisable hors sylviculture (Couvert < ou = à 40%)**
- ***E*** enclave

Si R ou V, type d'espace non boisé ou hors sylviculture		(code 1 à choisir dans la table ENB)	(code2 à choisir dans la table ENB)
Vides non cartographiables sur l'UEP en %		de 10 en 10%	

Typologie Taillis (cocher la case correspondante sur chaque ligne):

Classe d'âge	**0-19**	**20-39**	**40-59**	**60-79**	**80-99**	**>100**	
diamètre moyen des brins	**<7,5cm**	**7,5-10cm**	**10-12,5cm**	**12,5-15cm**	**15-17,5cm**	**17,5-20cm**	**>20cm**
% couvert	**<25%**	**25-50%**	**50-75%**	**>75%**			
hauteur moyenne totale	**<3m**	**3 - 6m**	**6 - 9m**	**9 - 12m**	**12 - 15m**	**>15m**	
volume estimatif par ha	**<25m3/ha**	**26-50m3**	**51-75m3**	**76-100m3**	**101-125m3**	**>126m3**	

2 - Répartition par essence

	code Ess. 1	code Ess. 2	code Ess. 3		
Essences				**Total**	Codification nationale des essences+Espèces forestieres avec
% de couvert				**100%**	Total doit faire 100% avec les vides potentiel > à 3m (pas de l
Essence déterminant la sylviculture					

3 - Classes d'âge si futaie

	0-20ans	**21-40ans**	**41-60ans**	**61-80ans**	**81-100ans**	**101-120ans**	**120ans et +**	**densité**	
% de couvert futaie	**40 à 60%**	**61 à 80%**	**81 à 100%**					**Ho**	
Calibre	**régé<6m**	**Perches PB***	**BM**	**GB**	**TGB**			**Hm**	
% de classe de Calibre								**Do**	
volume estimatif par ha	**<25m3/ha**	**26-50m3**	**51-75m3**	**75-100m3**	**100-125m3**	**>125m3**		**Dm**	

Durée de survie en futaie régulière	sans objet		*<20ans*		*<40 ans*
Etat sanitaire (0 : mourant, 1: moyen, 2 : sain)			problème sanitaire identifié :		
Régénération (0 : Absente, 1: Présente, 2 : Abondante)					

Source : Agence ONF Gard_Hérault / Service Forêt / R Decoursiere

DOCUMENT ONF

DOCUMENT ONF

Source : Agence ONF Gard_Hérault / Service Forêt / R Decoursiere

ANNEXE 2 07/02/2014

PROPOSITION DE GESTION

Structure à terme :		Ess Sylv		Ess obj	

4 - Coupes

	année	type*	m3 total/ha
Dernière coupe (si visible sur terrain) :			

*Type de la coupe : utiliser la table CPE, colonne CODE.

Précisions: Pour les informations relatives au dernier passage, porter l'année de martelage ou l'année de passage programmée jusqu'en 2009, dernière année du précédent aménagement.

Proposition du prochain passage en coupe dans :	1 à 5ans	6 à 10ans	11 à 15ans	16 à 20ans	non	Possible si besoin de bois	
Volume prélévé estimatif par ha	<25m3/ha	26-50m3		51-75m3	75-100m3	100-125m3	>125m3

Type d'exploitation :	oui	habitants de la commune		Acheteurs professionnels		
Pb exploitation :	non	pente forte >60%	blocs	terrasses	barre rocheuse	aucune desserte

5 - Travaux

Derniers travaux sur l'UEP (type, année, peuplement concerné) :

année	ha	Travaux réalises	Essence concernée	Coût/ha

Programmation de travaux à venir : **Travaux proposés (description des travaux portant sur l'UEP)**

	période(par classe de 3ans)	% surf de l'UEP	Observations - Coût/ha
Dégagement			
Dépressage			
Elagage			
autre à préciser			

DOCUMENT ONF

8 -Fonctions

Fonctions principales par niveau d'enjeu	Enjeux			
Fonctions principales	Sans objet	Faible	Moyen	Fort
production ligneuse liée aux potentialité des stations forestières				
fonction écologique : statuts réglementaire ou contractuel				
fonction sociale (paysage, accueil)				
fonction sociale (ressource en eau potable)				
protection contre les risques naturels				

Intérêts particuliers (captage d'eau , vestige minier, fossile, aven ou grotte, espèce ou milieu protégée,point de vue..) :

9 - Propositions de groupe de classement : utiliser la table GRP, colonne CODE.

Source : Agence ONF Gard_Hérault / Service Forêt / R Decoursiere

10 - Observations libres :

DOCUMENT ONF

ANNEXE 3 : Repartition des types de peuplements dans les unités de gestion.

UG	TCHV	TMIX	FP.P	FCEA	FMIX	VB	VNB	Total
1.t		9.38						9.38
Total parcelle 1		9.38						9.38
2.t		8.08						8.08
Total parcelle 2		8.08						8.08
3.t	7.75							7.75
Total parcelle 3	7.75							7.75
4.t	10.98							10.98
Total parcelle 4	10.98							10.98
5.t	7.30							7.30
Total parcelle 5	7.30							7.30
6.t	12.41							12.41
Total parcelle 6	12.41							12.41
7.t		11.63						11.63
Total parcelle 7		11.63						11.63
8.t	2.78	6.93						9.71
Total parcelle 8	2.78	6.93						9.71
9.t		7.99						7.99
Total parcelle 9		7.99						7.99
10.t	7.14							7.14
Total parcelle 10	7.14							7.14
11.t	6.88							6.88
Total parcelle 11	6.88							6.88
12.t	7.45							7.45
Total parcelle 12	7.45							7.45
13.t	6.86							6.86
Total parcelle 13	6.86							6.86
14.t	9.52							9.52
Total parcelle 14	9.52							9.52
15.t	6.06							6.06
Total parcelle 15	6.06							6.06
16.t	5.69							5.69
Total parcelle 16	5.69							5.69
17.t	9.70							9.70
Total parcelle 17	9.70							9.70
18.t	6.35							6.35
Total parcelle 18	6.35							6.35
19.t	5.23							5.23
Total parcelle 19	5.23							5.23
20.t	7.22							7.22
Total parcelle 20	7.22							7.22
21.t	7.33							7.33
Total parcelle 21	7.33							7.33
22.t	0.68	6.10						6.78
Total parcelle 22	0.68	6.10						6.78
23.t		8.59						8.59
Total parcelle 23		8.59						8.59
24.t		8.43						8.43
Total parcelle 24		8.43						8.43
25.t	11.27							11.27
Total parcelle 25	11.27							11.27
26.t	26.17							26.17
26.a			3.29		0.56			3.85
26.y							0.32	0.32
26.n							21.70	21.70
Total parcelle 26	26.17		3.29		0.56		22.02	52.04
27.t	1.93	1.94						3.87
27.a					0.87			0.87
27.n						17.14		17.14
Total parcelle 27	1.93	1.94			0.87	17.14		21.88
28.t	0.69							0.69
28.a			8.37	3.09				11.46
28.n						7.16		7.16
Total parcelle 28	0.69		8.37	3.09		7.16		19.31
Total	**167.39**	**69.07**	**11.66**	**3.09**	**1.43**	**24.30**	**22.02**	**298.96**

DOCUMENT ONF

Office National des Forêts

Agence Hérault / Gard
Cellule SIG
Octobre 2013

Forêt communale de CABRIERES
Révision d'aménagement
2014 - 2033
Surface de gestion : 298 Ha 96 a

N

Mètres
0 100 200

Source : IGN EDR 25

Carte des peuplements

DOCUMENT ONE

Type de peuplement

- Futaie Cèdre de l'Atlas
- Futaie Pin parasol
- Futaie mixte
- Taillis Chêne vert
- Taillis mixte
- Vide boisable
- Vide non boisable

Office National des Forêts

Agence Hérault / Gard
Cellule SIG
Octobre 2013

Forêt communale de CABRIERES
Révision d'aménagement
2014 - 2033
Surface de gestion : 298 Ha 96 a

N

Mètres
0 100 200

Source : IGN EDR 25

Carte de la desserte forestière

DOCUMENT ONF

Desserte forestière

- Voie revêtue accessible aux grumiers
- Voie revêtue accessible aux véhicules légers
- Voie en terrain naturel accessible aux véhicules légers
- Voie en terrain naturel accessible aux tracteurs

Desserte publique

(Source IGN BDTopo)

- Route départementale

Office National des Forêts

Agence Hérault / Gard
Cellule SIG
Octobre 2013

Forêt communale de CABRIERES
Révision d'aménagement
2014 - 2033
Surface de gestion : 298 Ha 96 a

N

Mètres
0 100 200

Source : IGN EDR 25

Carte des équipements d'accueil structurants

DOCUMENT ONF

Circuit VTT

(Source : Communauté de communes du Clarmontais)

- Circuit VTT n° 6 (Cabrières - Les Crozes)
- Circuit VTT n° 17 (Le Malhubert)

Petite randonnée

- LES CRETES DU VISSOU
- SENTIER DECOUVERTE DU VISSOU

Desserte publique

(Source IGN BDTopo)

- Route départementale

Office National des Forêts

Agence Hérault / Gard
Cellule SIG
Octobre 2013

Forêt communale de CABRIERES
Révision d'aménagement
2014 - 2033
Surface de gestion : 298 Ha 96 a

N

Mètres
0 100 200
Source : IGN EDR 25

Carte des essences objectifs

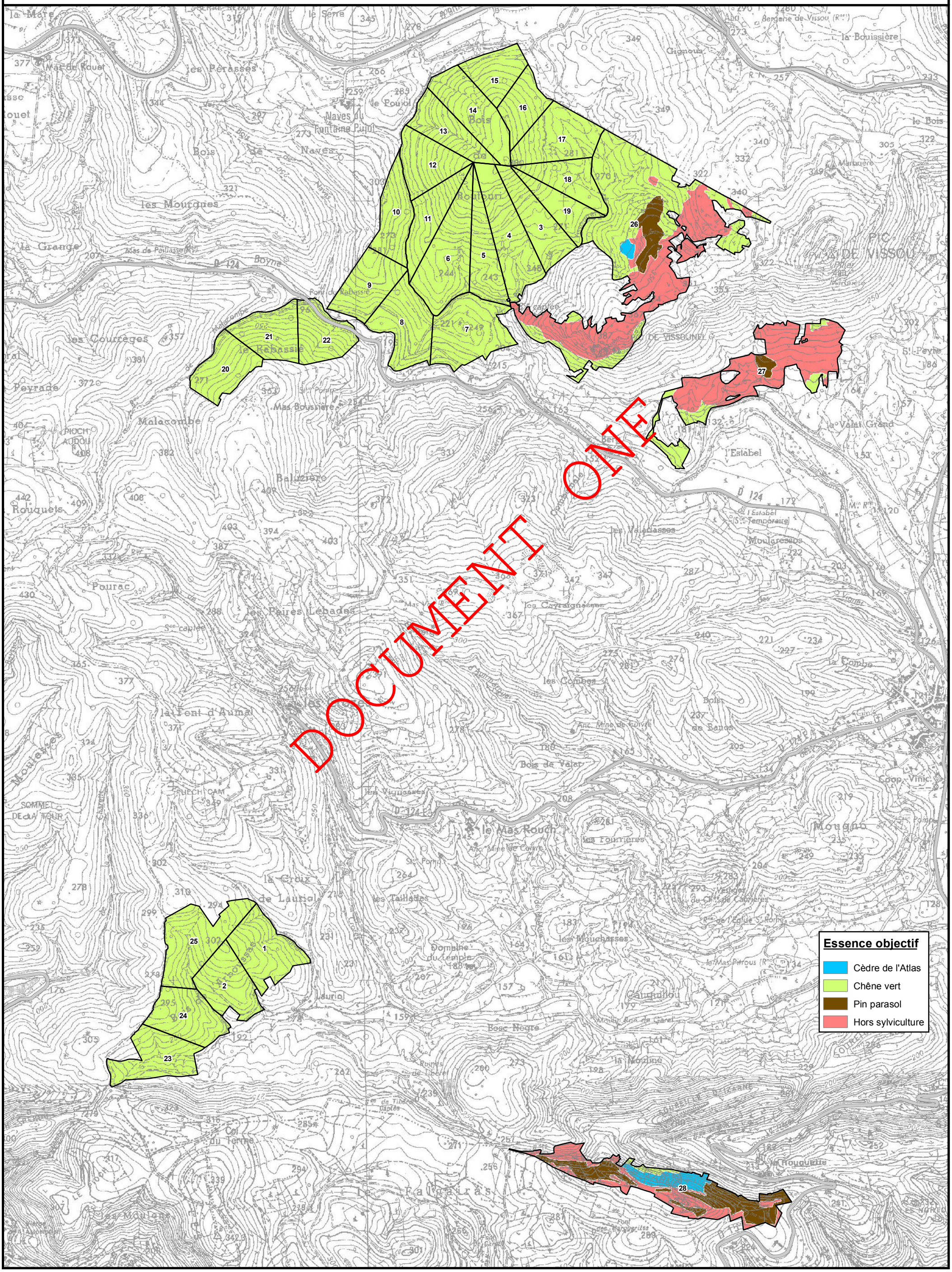

DOCUMENT ONE

Office National des Forêts

Agence Hérault / Gard
Cellule SIG
Octobre 2013

Forêt communale de CABRIERES
Révision d'aménagement
2014 - 2033
Surface de gestion : 298 Ha 96 a

N

Mètres
0 100 200

Source : IGN EDR 25

Carte d'aménagement

DOCUMENT ONE

Groupe d'aménagement

- Amélioration sans coupe
- Amélioration avec coupe
- Taillis simple sans coupe
- Taillis simple avec coupe
- Hors sylviculture avec intervention possible
- Hors sylviculture en évolution naturelle
- Coupe et année de coupe

Office National des Forêts

Agence Hérault / Gard
Cellule SIG
Octobre 2013

Forêt communale de CABRIERES
Révision d'aménagement
2014 - 2033
Surface de gestion : 298 Ha 96 a

N

Mètres
0 100 200
Source : IGN EDR 25

Carte des unités de gestion

DOCUMENT ONE

Unité de gestion

- UG 'a' - Amélioration
- UG 't' - Taillis simple
- UG 'y' - Hors sylviculture avec intervention
- UG 'n' - Hors sylviculture en évolution naturelle

ANNEXE 4 : Longueurs des limites ou périmètres à passer en coupes

année	parc	uep	périmètre (m)	limite (m)
2015	16	16.1	241	866
2017	7	7.1	818	727
2019	15	15.1	445	577
2021	17	17.1	0	1171
2023	25	25.1	1016	751
2025	14	14.1	204	1144
2027	18	18.1	0	947
2029	13	13.1	228	537
2031	19	19.1	22	778
2033	3	3.1	216	673
2033	12	12.1	126	657
Total			**3316**	**8828**

DOCUMENT ONF

ANNEXE 5 : PROGRAMME DE COUPE

année de prévision de coupe	No parcelle	No UG	No UEP	Groupe	Essence	Type de peuplement	Code coupe	Surface UG	Surface à parcourir	Volume/Ha	Volume total	prix unitaire	Recette	type de coupe	mode de délivrance
2015	16	16.t	16.1	TAIS	CHV	TCHV	TS	5.69	5.69	50.00	284.50	10.00	2845.00	taillis	professionnel
total année 2015									5.69		284.50		2845.00		
2017	7	7.t	7.1	TAIS	CHV	TMIX	TS	11.63	11.63	50.00	581.50	10.00	5815.00	taillis	professionnel
total année 2017									11.63		581.50		5815.00		
2019	15	15.t	15.1	TAIS	CHV	TCHV	TS	6.06	6.06	50.00	303.00	10.00	3030.00	taillis	professionnel
total année 2019									6.06		303.00		3030.00		
2021	17	17.t partie	17.1	TAIS	CHV	TCHV	TS	9.70	6.55	50.00	327.50	10.00	3275.00	taillis	professionnel
total année 2021									6.55		327.50		3275.00		
2023	25	25.t	25.1	TAIS	CHV	TCHV	TS	11.27	11.27	90.00	1014.30	12.00	12171.60	taillis	professionnel
total année 2023									11.27		1014.30		12171.60		
2025	14	14.t	14.1	TAIS	CHV	TCHV	TS	9.52	9.52	50.00	476.00	10.00	4760.00	taillis	professionnel
total année 2025									9.52		476.00		4760.00		
2027	18	18.t	18.1	TAIS	CHV	TCHV	TS	6.35	6.35	50.00	317.50	10.00	3175.00	taillis	professionnel
total année 2027									6.35		317.50		3175.00		
2029	13	13.t	13.1	TAIS	CHV	TCHV	TS	6.86	6.86	50.00	343.00	10.00	3430.00	taillis	professionnel
total année 2029									6.86		343.00		3430.00		
2030	28	28.a partie	28.1-28.6-28.7-28.8	AME	P.P	FP.P	AMEL	11.46	8.37	30.00	251.10	5.00	1255.50	taillis	professionnel
total année 2030									8.37		251.10		1255.50		
2031	19	19.t	19.1	TAIS	CHV	TCHV	TS	5.23	5.23	50.00	261.50	10.00	2615.00	amélioration	professionnel
total année 2031									5.23		261.50		2615.00		
2033	3	3.t	3.1	TAIS	CHV	TCHV	TS	7.75	7.75	50.00	387.50	10.00	3875.00	taillis	professionnel
2033	12	12.t	12.1	TAIS	CHV	TCHV	TS	7.45	7.45	50.00	372.50	10.00	3725.00	taillis	professionnel
total année 2033									15.20		760.00		7600.00		
Total									92.73		4919.90		49972.10		

DOCUMENT TOVE

Charte Natura 2000

Engagez vous en faveur de la biodiversité !

Natura 2000 est un réseau de sites qui abritent des espèces et des habitats naturels rares et menacés à l'échelle européenne. Les états de l'Union Européenne s'engagent à travers Natura 2000 à la préservation de ce patrimoine écologique.

La Zone de Protection Spéciale (ZPS) du Salagou abrite une vingtaine d'espèces d'oiseaux menacés en Europe, parmi lesquels l'Aigle de Bonelli, l'Outarde canepetière ou encore le Rollier d'Europe.

L'Outarde canepetière, l'Œdicnème criard ou le bruant ortolan se rencontrent dans les plaines cultivés, tandis que les collines et garrigues pâturées sont les terrains de chasse du Circaète Jean-le-blanc, que surveille discrètement la Fauvette pitchou du haut des bouquets de Chênes kermès. Les berges du lac cachent, au sein des roselières denses, le Blongios nain et le Héron bihoreau, bien plus discrets que le Martin pêcheur et ses rapides va-et-vient. Les falaises sont les sites de nidification de l'Aigle de Bonelli et du Grand-duc d'Europe, le premier construisant durant l'hiver plusieurs nids volumineux tandis que le second se contente d'une vire abritée pour élever sa nichée.

La charte Natura 2000, instituée en 2011, vise à valoriser les usages respectueux de ces milieux et paysages, qui préservent les habitats de ces oiseaux patrimoniaux. Les propriétaires ayant des parcelles situées dans le périmètre protégé (dit « Zone de Protection Spéciale » du Salagou), ou leurs mandataires, peuvent signer la charte Natura 2000 et bénéficier en retour des avantages garantis par l'adhésion à cette charte.

DOCUMENT ONE

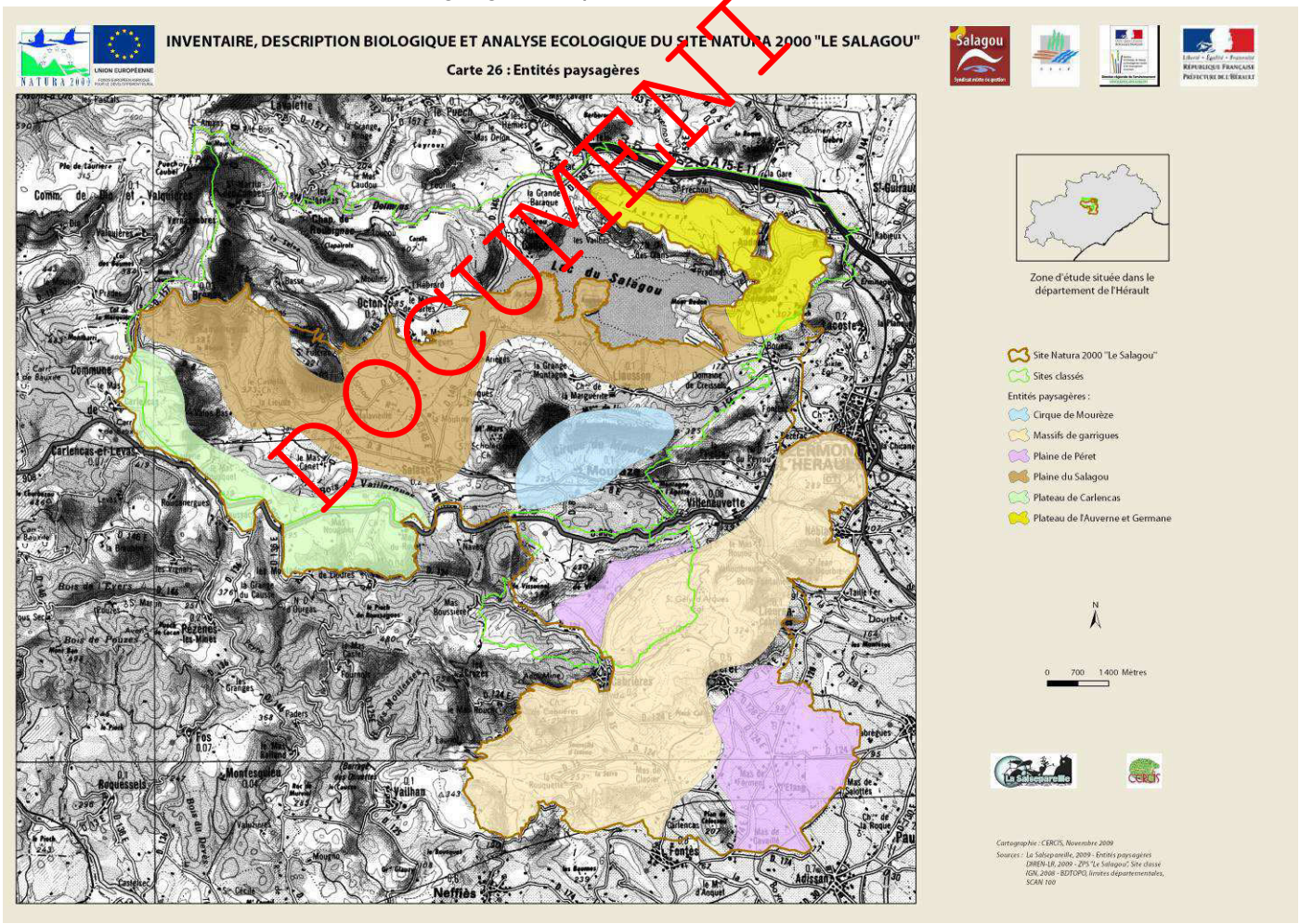

UNION EUROPÉENNE
FONDS EUROPÉEN AGRICOLE POUR LE DEVELOPPEMENT RURAL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
LANGUEDOC ROUSSILLON

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DDTM34
Direction Départementale des Territoires et de la Mer de l'Hérault

Avantages garantis par l'adhésion à la charte pour les propriétaires de parcelles situées à l'intérieur du périmètre de la ZPS :

- La totalité de la Taxe foncière sur les propriétés non-bâties (TFNB) est exonérée. La cotisation pour la chambre d'agriculture ne fait pas partie de la TFNB et n'est donc pas exonérée.
- Exonération des ¾ des droits de mutations à titre gratuit pour certaines successions et donations. Conditions particulières à voir avec la DDTM.
- Déduction du revenu net imposable des charges de propriétés rurales : les travaux de restauration et de gros entretien effectués en vue du maintien du site en bon état écologique et paysager sont déductibles pour la détermination du revenu net imposable.

Le processus d'adhésion à la charte :

I - Constitution du dossier d'adhésion :

- Exemplaire de la charte signée.
- Formulaire d'adhésion signé.
- Un plan de situation des parcelles engagées (1/25000ème). L'unité d'engagement est la parcelle cadastrale.
- Extrait de la matrice cadastrale, et un plan cadastral des parcelles.

II – Envoi du dossier à la DDTM qui envoie en retour un accusé de réception

III - Envoi aux services fiscaux du Département :

- Copie du formulaire d'adhésion.
- Copie de la charte signée
- Copie de l'accusé de réception de la DDTM

Le document d'objectifs complet Natura 2000 (dit « DOCOB ») est téléchargeable sur www.lesalagou.fr

DOCUMENT ONE

Cochez les cases qui vous concernent :

☐ Sur l'ensemble du site Natura 2000

Recommandations :

- Respecter le code de bonne conduite en vigueur dans le Grand Site de la vallée du Salagou et du cirque de Mourèze (annexé à la charte).
- Informer les membres de son entourage professionnel et personnel des enjeux du site : richesse de la biodiversité, maintien des milieux ouverts et de l'agriculture, préservation des rosellières
- Informer le Syndicat mixte de gestion du Salagou, structure animatrice, de toute dégradation des habitats naturels

Engagements :

- Informer tout personnel, mandataires, ou entreprises intervenant sur le site.
  - Point de contrôle : signalisation de la charte dans les clauses des baux, des actes de ventes, des contrats de travaux.

- Ne pas introduire d'espèces invasives (liste annexée à la charte) dans et aux abords du site Natura 2000, ne pas introduire de tortues dans le lac du Salagou.
  - Points de contrôle : absence de nouvelles espèces invasives

- Ne pas donner l'autorisation de pratiquer des loisirs motorisés en dehors des voies et des chemins.
  - Point de contrôle : absence de traces de pratiques de loisirs motorisées

- Dans le cadre de la mise en œuvre du Document d'objectifs de la ZPS, autoriser ou faciliter l'accès des terrains soumis à la charte Natura 2000 au personnel de la structure animatrice et à toutes personnes mandatées par cette structure (experts scientifiques…).

©SMGS

☐ Dans les plaines agricoles (entités paysagères : « plaine du Salagou, plaine de Péret»)

Recommandations :

- Lors de plantations de haies, privilégier les espèces végétales locales.
- Maintenir les arbres, à cavités, morts ou dépérissants (s'ils ne présentent pas de risques pour la sécurité des usagers) – conserver en particulier les vieux platanes, micocouliers, frênes où nichent les rolliers
- Réaliser les opérations d'entretien des haies, fossés… de façon mécanique ou manuelle sans utiliser de traitement chimique.
    - Point de contrôle : absence de trace de désherbage chimique

©SMGS

Engagements :

- Ne pas démanteler les linéaires de talus, haies, murets ni les arbres isolés, pierriers, capitelles, bories, terrasses structurant le paysage. Ces éléments constituent des zones refuges pour les insectes, reptiles et rongeurs, espèces proies privilégiées des rapaces
    - Point de contrôle : maintien des talus, murets et autres éléments structurant le paysage.

©Terres Vivantes

DOCUMENT ONE

☐ Sur les collines et garrigues (entités paysagères : « plateaux de l'Auverne, de Germane et de Carlencas, Massifs de garrigue, cirque de Mourèze»)

Recommandations

- Pérenniser le pâturage extensif existant
- Privilégier une fauche tardive.
- Raisonner l'utilisation des vermifuges contenant de molécules antiparasitaires de la famille des avermectines (ivermectine et abamectine) et préférer des molécules antiparasitaires ayant moins d'impact sur les invertébrés (benzimidazolés, imidazolés…).

©SMGS

Engagements

- Ne pas utiliser de fertilisants ni de désherbants chimiques (y compris au niveau des murets, clôtures…).
    - Point de contrôle : absence de fertilisants chimiques, vérification sur place de l'absence de désherbage chimique.

- Ne pas effectuer les brulages et débroussaillages entre le 15 mars et le 15 juillet, période de reproduction des oiseaux
    - Point de contrôle : tenue d'un registre avec les dates effectives de réalisation des travaux.

©SMGS

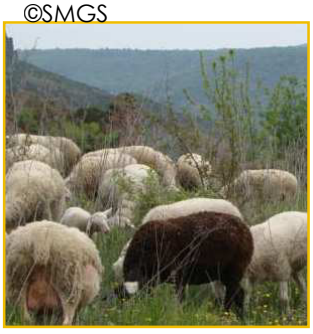

©Belly

☐ Dans les forêts (zones non surlignées hors des entités paysagères)

Recommandations :

- Conserver les arbres à cavités, morts ou sénescents

©SMGS

Engagements :

- Ne pas réaliser de plantations dans les milieux ouverts : pelouses, landes…
  - Point de contrôle : Absence de plantations.

- Proscrire tous travaux (DFCI, coupes…) susceptibles de troubler la quiétude des rapaces nicheurs (circaète, bondrée) entre 1er avril et le 30 Aout, période de reproduction
  - Point de contrôle : tenue d'un registre avec les dates effectives de réalisation des travaux.

☐ Dans les zones humides (roselières, rivières intermittentes, mares temporaires)

Recommandations :

- Conserver les milieux humides favorables à la biodiversité : mares, points d'eau…
- Favoriser une bande enherbée de 5 mètres de large en l'absence de ripisylve.
- Limiter au maximum l'utilisation de produits phytosanitaires en amont des zones humides.

©Salsepareille

Engagements :

- Ne pas stocker les produits de coupe dans les zones humides et rivières.
  - Point de contrôle : absence de produits de coupes.

- Ne pas modifier artificiellement le fonctionnement hydrique ou modifier le profil du cours d'eau (comblement, captage d'eau en amont de la zone humide…).
  - Point de contrôle : absence de trace visuelle de travaux de drainage, assainissement, pompage, travaux mécaniques…

©Salsepareille

- Ne pas boiser les zones humides.
  - Point de contrôle : absence de plantation

Ne pas couper ou brûler les roselières
  - Point de contrôle : absence de trace visuelle de destruction

- Ne pas appliquer pesticides et herbicides dans les ripisylves
  - Point de contrôle : Constatation par agents chargés de la police de l'environnement.

☐ Sportifs de pleine nature (escalade, randonnée, VTT, canoë-kayak…)

Contrairement aux propriétaires, les usagers adhérant à la charte ne bénéficient pas de contreparties fiscales.

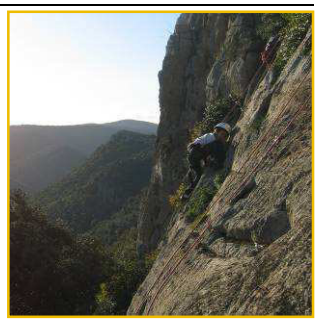
©Soundiata

Recommandations :

- Ne pas quitter les sentiers et pistes balisées lors des promenades et escalade

Engagements :

DOCUMENT ONE

- Ne pas créer de nouvelles voies d'escalade hors cadre d'un conventionnement avec la FFME et les services des collectivités (CC, CG34) intégrant les enjeux environnementaux : arrêt des voies avant le sommet de la falaise, balisage des sentiers d'accès...
    - Points de contrôles : existences de conventions.

- Proscrire le vol libre (deltaplane, parapente…) dans le périmètre des aires de nidification de rapaces (aigle de Bonelli, Hibou Grand Duc) entre le 1er mars et le 31 mai, période de reproduction
    - Point Contrôle : absence de constat de survol dans des zones sensibles

☐ Chasseurs et pêcheurs

Contrairement aux propriétaires, les usagers adhérant à la charte ne bénéficient pas de contreparties fiscales.

Recommandations :

- Participer à la lutte contre les espèces invasives (liste annexée à la charte)

Engagements généraux :

- Relâcher immédiatement toute espèce protégée
- Utiliser les méthodes et outils de prélèvement des populations (retour des documents de suivi remplis)
- Améliorer ses connaissances sur la faune

© Fédération de

Pêcheurs :

- Ne pas stationner en dehors des parkings, ni camper au bord du lac
- Ne pas pénétrer dans les roselières, que ce soit à pied, en VTT, bateau, canoë...
- Ne pas introduire d'espèces de poissons non locales

DOCUMENT ONE

En signant la charte Natura 2000 de la ZPS du Salagou :

- Je **marque mon adhésion** en faveur de la préservation de la biodiversité du site
- **J'approuve les engagements en faveur des objectifs Natura 2000** (pages précédentes) et je m'engage à les respecter au niveau de ma / mes parcelle/s pour une période de 5 ans.
- **Je m'engage à respecter la réglementation** en vigueur sur le site.
- **Je contribue au réseau européen Natura 2000** et je bénéficie des avantages garantis par la charte.

En tant que propriétaire (privé ou public), je peux être soumis à des contrôles sur le respect de ces engagements. En cas de refus d'un contrôle ou de non respect des engagements, le préfet peut décider de la suspension des avantages pour une durée de un an. La charte Natura 2000 ne se substitue nullement la loi en vigueur (Loi sur l'eau, APPB…)

Le cas échéant, **mes mandataires doivent être cosignataires de la charte** (bail rural…).

L'animateur Natura 2000 est à votre disposition pour plus d'informations sur la procédure d'adhésion et les espèces d'oiseaux protégées.
Contact : Syndicat mixte de gestion du Salagou, 18 avenue Raymond Lacombe, 34 800 Clermont l'Hérault, 04 67 44 68 86, smsalagou@orange.fr, www.lesalagou.fr.

Fait à : Le : Nom : Signature de l'adhérent :	Fait à : Le : Nom : Signature du mandataire :

Office National des Forêts

Agence Hérault / Gard
Cellule SIG
Octobre 2013

Forêt communale de CABRIERES
Révision d'aménagement
2014 - 2033
Surface de gestion : 298 Ha 96 a

N

Mètres
0 100 200
Source : IGN EDR 25

Carte des équipements DFCI structurants

DOCUMENT ONE

Equipements DFCI

Piste DFCI

(Source CG34 - 2013)

Catégorie 2

Catégorie 3

Point d'eau

(Source CG34 - 2013)

Citerne

Poteau incendie

Tour de guet

Desserte publique

(Source IGN BDTopo)

Route départementale

Office National des Forêts

Agence Hérault / Gard
Cellule SIG
Octobre 2013

Forêt communale de CABRIERES
Révision d'aménagement
2014 - 2033
Surface de gestion : 298 Ha 96 a

N

Mètres
0 100 200

Source : IGN EDR 25

Carte de sensibilité à l'aléa incendie

L'aléa global incendie de forêt (exprimé en plusieurs classes) combine l'aléa incendie de forêt subi avec les conditions d'éclosion des feux. (Source : DDTM34 - 2010)

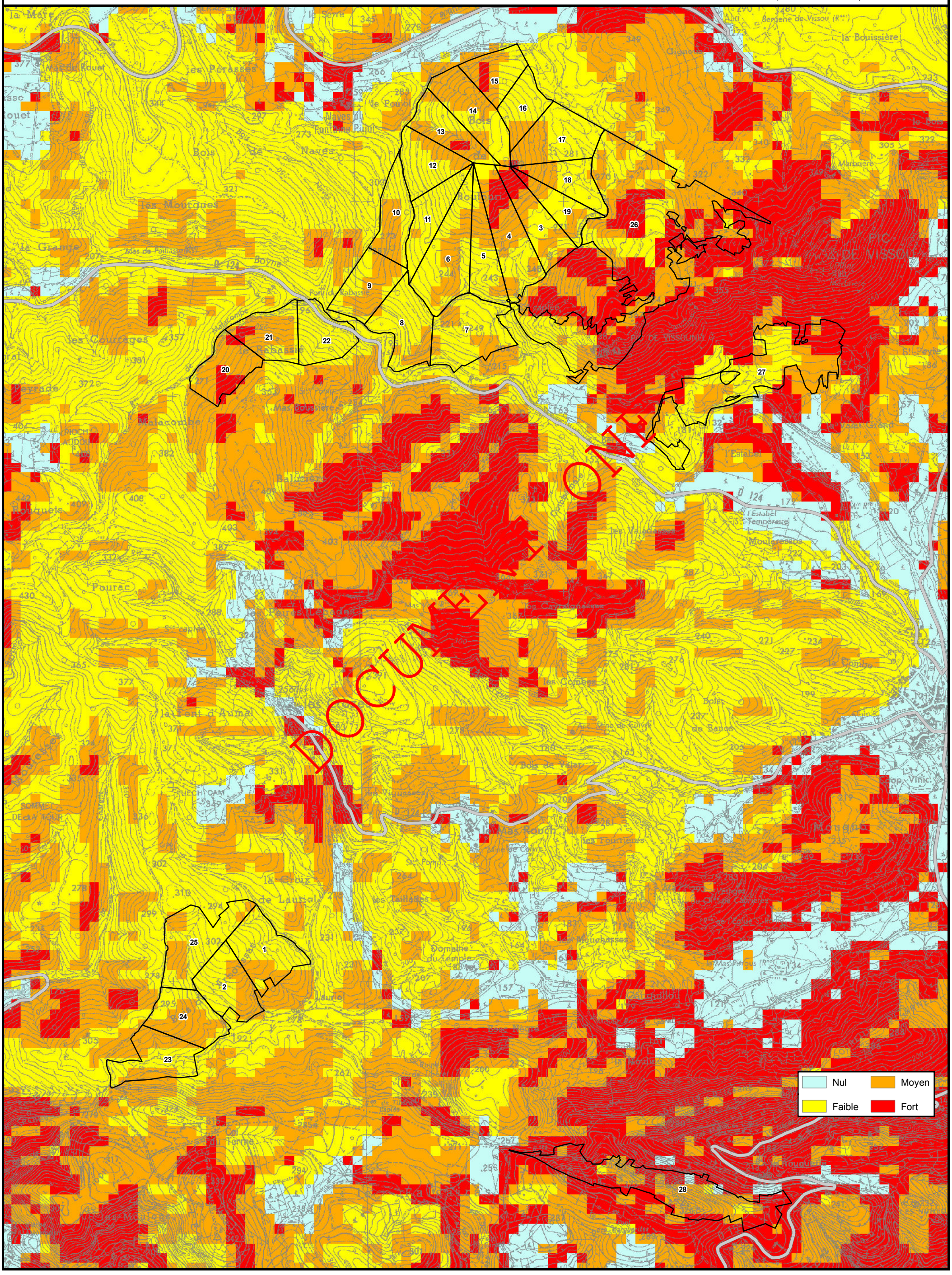

DOCUMENT NON CONTRACTUEL

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION LANGUEDOC-ROUSSILLON-MIDI-PYRENEES

DIRECTION REGIONALE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET

Service Régional de la Forêt et du Bois

N°interne : AGRI-2016-020

Département : HERAULT
Forêt communale de CABRIERES
Contenance cadastrale : 298,9625 ha
Surface de gestion : 298,96 ha
Révision d'aménagement

Arrêté d'aménagement
portant approbation du document d'aménagement de la forêt communale de CABRIERES
pour la période **2014-2033**
avec application du 2° de l'article L122-7 du code forestier

Le préfet de la régionLanguedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées,
Officier de la Légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du Mérite,

DOCUMENT ONE

VU les articles L124-1,1°, L212-1, L212-2, , D212-1, D212-2, R212-3, D212-5,2°, D214-15, et D214-16 du Code Forestier ;

VU les articles L122-7, L122-8, R122-23 et 122-24 du Code Forestier ;

VU les articles L341-1 et R341-9 du Code de l'Environnement ;

VU les articles L414-4 et R414-19 du Code de l'Environnement ;

VU le schéma régional d'aménagement zone d'influence atlantique et bordure du massif central du Languedoc Roussillon en date du 18 juillet 2006 ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 13 juillet 1990, réglant l'aménagement de la forêt communale de Cabrières pour la période 1989-2013 ;

VU l'autorisation du Ministre de l'écologie et du développement durable et de l'énergie en date du 30 mars 2015 ;

VU la délibération du Conseil municipal de la commune de CABRIERES, en date du 20 janvier 2014,donnant son accord au projet d'aménagement forestier qui lui a été présenté, et demandant le bénéfice des articles L122-7 et L122-8 du code forestier au titre de la réglementation Natura 2000 ;

VU l'arrêté préfectoral 2016/SGAR en date du 4 janvier 2016 donnant délégation de signature à Monsieur Pascal AUGIER, Directeur Régional de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées ;

SUR proposition du Délégué territorial de l'Office National des Forêts ;

ARRÊTE

Article 1er :

La forêt communale de CABRIERES (Hérault), d'une contenance de 298,96 ha est affectée prioritairement à la fonction de production ligneuse et à la fonction écologique, tout en assurant sa fonction sociale et de protection physique, dans le cadre d'une gestion durable multifonctionnelle.

Elle est incluse dans la ZPS FR9112002 "Salagou", instaurée au titre de la Directive Européenne "Oiseaux" et de la réglementation propre aux sites classés "Pics de Vissou, Vissounel et leurs abords" SC20020320001.

Article 2 :

Cette forêt comprend une partie boisée de 252,64 ha actuellement composée de chêne vert (83%), arbousier (1%), pin parasol (5 %), cèdre de l'Atlas (1 %). Le reste, soit 46,32 ha, est constitué de garrigues ou de zones assylvatiques.

Les peuplements susceptibles de production ligneuse seront traités en taillis sur 236,46 ha, futaie régulière dont conversion en futaie régulière sur 16,18 ha.

Les essences principales « objectif » qui déterminent sur le long terme les grands choix de gestion de ces peuplements seront le cèdre de l'Atlas (3,65 ha), le chêne vert (236,46 ha), le pin parasol (12,53 ha). Les autres essences seront maintenues comme essences objectif associées ou comme essences d'accompagnement.

Article 3 :

Pendant une durée de 20 ans (2014 -2033) :

La forêt sera divisée en quatre groupes de gestion :

- un groupe d'amélioration d'une contenance totale de 16,18 ha, qui sera parcouru par des coupes selon une rotation de 10 ans ;
- un groupe de taillis simple, d'une contenance de 236,46 ha, qui fera l'objet de coupes de renouvellement à révolution de 50 ans ;
- un groupe d'intérêt écologique général d'une contenance de 46 ha, qui sera laissé à son évolution naturelle ;
- un groupe constitué de bandes débroussaillées à objectif DFCI, d'une contenance de 0,32 ha, qui pourra faire l'objet de travaux spécifiques ;

L'Office National des Forêts informera régulièrement la commune de CABRIERES de l'équilibre sylvo-cynégétique de la forêt. La commune mettra en œuvre toutes les mesures nécessaires à son maintien ou à son rétablissement en optimisant et suivant la capacité d'accueil et en s'assurant en particulier que le niveau des demandes de plans de chasse concernant la forêt est adapté à l'évolution des populations de grand gibier et des dégâts constatés sur les peuplements.

Les mesures définies par les consignes nationales de gestion visant à la préservation de la biodiversité courante (notamment la conservation d'arbres isolés à cavités, morts, ou sénescents) ainsi qu'à la préservation des sols et des eaux de surface, seront systématiquement mises en œuvre.

Article 4 :

Le document d'aménagement de la forêt communale de CABRIERES, présentement arrêté, est approuvé par application du 2° de l'article L122-7 du Code Forestier, au titre de la réglementation sur les sites Natura 2000 relative à la ZSP FR9112002 "Salagou", instaurée au titre de la Directive Européenne «Oiseaux», régie par le code de l'environnement en vigueur, pour le programme de coupes et de travaux sylvicoles et au titre de la réglementation propre aux sites classés "Pics de Vissou, Vissounel et leurs abords", SC2002032001. Les autres natures de travaux devront faire l'objet d'une évaluation d'incidences au titre de l'article L414-4 du code de l'environnement conformément à l'arrêté préfectoral en vigueur. Il appartiendra au propriétaire et au gestionnaire de prendre l'attache des partenaires institutionnels et des associations naturalistes afin de localiser les zones vis à vis desquelles des mesures de protection devront être mises en place préalablement aux interventions.

DOCUMENT ONF

Article 5 :

Le Directeur Régional Adjoint de l'Alimentation, de l'Agriculture, et de la Forêt, et le Délégué territorial de l'Office National des Forêts sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs du département de l'HERAULT.

Toulouse, le 22 MARS 2016

Pour le Préfet et par délégation,

Le Directeur Régional de l'Alimentation,de l'Agriculture
et de la Forêt Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées

Pascal AUGIER

DOCUMENT ONF